

DÉPARTEMENT : HAUTE-GARONNE

VILLE DE AUCAMVILLE

20, chemin Bellegarrigues

Propriété Cadastree Section AI n° 58, 245, 247

Lot(s) n° 26, 39, 40 Appartenant à M [REDACTED]

Les limites cadastrales des parcelles sont indiquées conformément au plan cadastral et ne sont pas définies juridiquement.
(Les limites cadastrales n'ont pas fait l'objet d'un contrôle sur place)

PLAN DE SITUATION

La flèche nord est donnée à titre indicatif.



Echelle : 1/5000

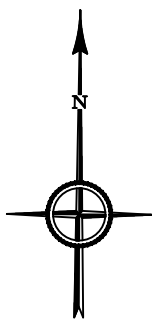
Dossier n° : 26-0075

Terraterre Géomètre-Expert – Ordre des Géomètres-Experts n° 2017C200006

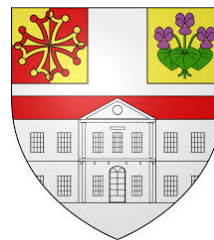
19 rue Jean Dussourd 92600 Asnières-sur-Seine

SELARL au capital de 30 625 Euros – R.C.S Nanterre 828 438 879 – SIRET : 828 438 879 00029



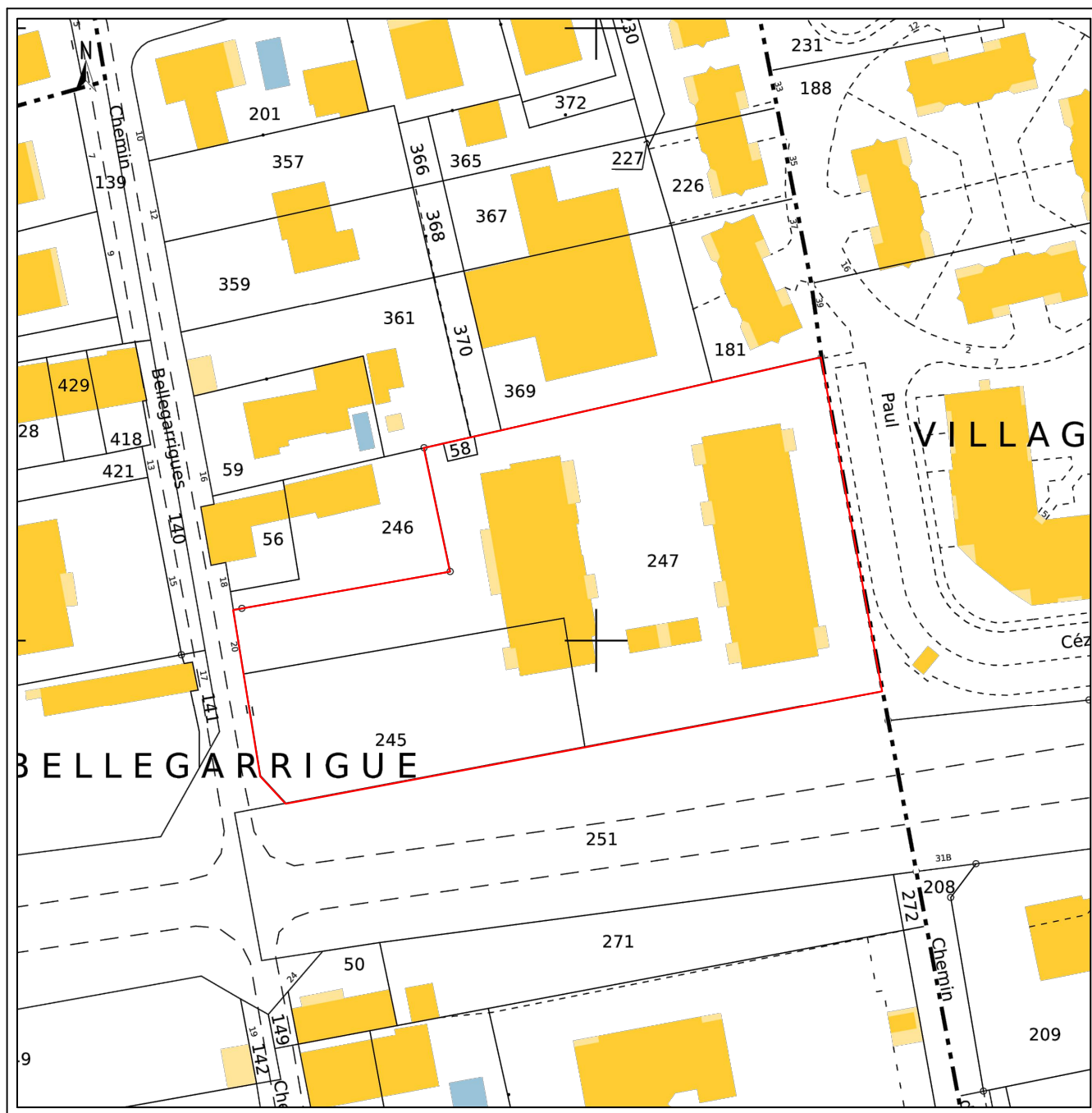


VILLE DE AUCAMVILLE
20, chemin Bellegarrigues
Cadastrée Section AI n° 58, 245, 247



EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

Les limites cadastrales des parcelles sont indiquées conformément au plan cadastral et ne sont pas définies juridiquement.
(Les limites cadastrales n'ont pas fait l'objet d'un contrôle sur place). La flèche nord est donnée à titre indicatif.



Echelle : 1/1000

Dossier n° : 26-0075

De: urbanisme urbanisme@ville-aucamville.fr 
Objet: RE: Relance CU 031 022 26 00022 / 26-0075
Date: 4 mars 2026 à 11:51
À: Service Urbanisme urbanisme@terraterre-ge.fr

U

Bonjour,

Nous avons bien réceptionné le 30/01/2026 votre demande de certificat d'urbanisme enregistré sous la référence CU 031 022 26 0 0022.

Au regard de l'organisation actuelle du service, nous avons fait le choix de ne plus traiter ce type de demande.

Les certificats de simple information sont donc tacites à l'issu d'un mois suivant la réception en mairie.

Bien cordialement,

Céline GONTRAN

Assistante administrative

Direction de l'Aménagement, Urbanisme, Environnement

Mairie d'Aucamville

Tél. : 05 61 70 27 00

urbanisme@ville-aucamville.fr / www.ville-aucamville.fr

Adresse postale : CS 80213 Aucamville - 31142 Saint-Alban Cedex

Réseaux sociaux : [Site internet](#) | [Facebook](#) | [Instagram](#) | [LinkedIn](#)

>N'imprimez ce mèl que si nécessaire

De: urbanisme urbanisme@ville-aucamville.fr
Objet: RE: Renseignements d'urbanisme 20 Chemin de Bellegarrigue 26-0075
Date: 2 février 2026 à 10:25
À: Service Urbanisme urbanisme@terraterre-ge.fr



Bonjour,

En réponse à votre demande,

Le bien référencé **Section AI n° 58, 245, 247** est concerné :

- Par le **Droit de Prémption Urbain renforcé**
- Et le zonage **UM6** du Plan Local d'Urbanisme valant Habitat (PLUIH) de Toulouse Métropole.

Pour connaître la réglementation détaillée et les servitudes s'appliquant sur ce foncier, je vous invite à vous connecter sur le site internet de Toulouse Métropole au lien suivant <https://metropole.toulouse.fr/le-plui-h-arrete>

Concernant le contrôle assainissement d'un bien immobilier, il est obligatoire uniquement si le bien est en assainissement non collectif. Pour toute question, vous pouvez contacter la direction de l'eau de Toulouse Métropole au numéro suivant : 05 61 201 201.

Bien cordialement,

Delphine PETINON

Responsable Urbanisme

Direction de l'Aménagement, Urbanisme, Environnement

Mairie d'Aucamville

Tél. : 05 61 70 27 00

d.petinon@ville-aucamville.fr / urbanisme@ville-aucamville.fr

Adresse postale : CS 80213 Aucamville - 31142 Saint-Alban Cedex

Réseaux sociaux : [Site internet](#) | [Facebook](#) | [Instagram](#) | [LinkedIn](#)

>N'imprimez ce mèl que si nécessaire

Direction générale des finances publiques

Cellule d'assistance technique du SPDC

du lundi au vendredi

de 8h00 à 18h00

Courriel : esi.orleans.adspdc@dgfip.finances.gouv.fr

N° de dossier : 26-0075

Extrait cadastral modèle 1

conforme à la documentation cadastrale à la date du : 30/01/2026

validité six mois à partir de cette date.

Extrait confectionné par : TERRATERRE

SF2622174124

DESIGNATION DES PROPRIETES										
Département : 031				Commune : 022			AUCAMVILLE			
Section	N° plan	PDL	N° du lot	Quote-part Adresse	Contenance cadastrale	Renvoi	Désignation nouvelle			
							N° de DA	Section	N° plan	Contenance
AI	0058			20 CHE BELLEGARRIGUES	0ha00a15ca					
AI	0245			20 CHE BELLEGARRIGUES	0ha11a39ca					
AI	0247			20 CHE BELLEGARRIGUES	0ha35a73ca					
AI	0058	001	26	257/10000						
AI	0058	001	39	9/10000						
AI	0058	001	40	9/10000						

OBSERVATIONS DU SERVICE DE LA PUBLICITE FONCIERE

Décrets modifiés du 4 janvier 1955 art. 7 et 40 et du 14 octobre 1955 art. 21 et 30



Etat des risques

Cet état, à remplir par le vendeur ou le bailleur, est destiné à être joint en **annexe** d'un contrat de vente ou de location d'un bien immobilier et à être remis, dès la première visite, au potentiel acquéreur par le vendeur ou au potentiel locataire par le bailleur. Il doit dater de moins de 6 mois et être actualisé, si nécessaire, lors de l'établissement de la promesse de vente, du contrat préliminaire, de l'acte authentique ou du contrat de bail.

Adresse de l'immeuble ou numéro de la ou des parcelles concernées	Code postal ou code Insee	Nom de la commune
20 chemin Bellegarrigues, Al n° 58, 245, 247	31140	AUCAMVILLE

Situation de l'immeuble au regard d'un ou plusieurs plans de prévention des risques naturels (PPRN)
■ L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPR NATURELS* oui ☒ non ☐
prescrit⁽¹⁾ ☐ ou anticipé⁽²⁾ ☐ ou approuvé⁽³⁾ ☒ ou approuvé et en cours de révision⁽⁴⁾ ☐ date 30/08/2005
Si oui, les risques naturels pris en considération sont liés à :
préciser (inondations, mouvement de terrain, ...) Sècheresse
> L'immeuble est concerné par des prescriptions de travaux dans le règlement du PPRN oui ☒ non ☐
Si oui, les travaux prescrits ont été réalisés oui ☐ non ☐
■ L'immeuble est situé dans le périmètre d'un autre PPR NATURELS** oui ☐ non ☒
prescrit⁽¹⁾ ☐ ou anticipé⁽²⁾ ☐ ou approuvé⁽³⁾ ☐ ou approuvé et en cours de révision⁽⁴⁾ ☐ date
Si oui, les risques naturels pris en considération sont liés à :
préciser (inondations, mouvement de terrain, ...)
> L'immeuble est concerné par des prescriptions de travaux dans le règlement du PPRN oui ☐ non ☐
Si oui, les travaux prescrits ont été réalisés oui ☐ non ☐
Situation de l'immeuble au regard d'un plan de prévention des risques miniers (PPRM)
■ L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPR MINIERs* oui ☐ non ☒
prescrit⁽¹⁾ ☐ ou anticipé⁽²⁾ ☐ ou approuvé⁽³⁾ ☐ ou approuvé et en cours de révision⁽⁴⁾ ☐ date
Si oui, les risques naturels pris en considération sont liés à :
préciser (inondations, mouvement de terrain, ...)
> L'immeuble est concerné par des prescriptions de travaux dans le règlement du PPRM oui ☐ non ☐
Si oui, les travaux prescrits ont été réalisés oui ☐ non ☐
Situation de l'immeuble au regard d'un plan de prévention des risques technologiques (PPRT)
■ L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPR TECHNOLOGIQUES* oui ☐ non ☒
prescrit⁽¹⁾ ☐ ou approuvé⁽³⁾ ☐ ou approuvé et en cours de révision⁽⁴⁾ ☐ date
Si oui, les risques technologiques pris en considération dans le règlement du PPRT ou, à défaut, dans l'arrêté de prescription, sont liés à : effet toxique ☐ ou effet thermique ☐ ou effet de surpression ☐
> L'immeuble est situé en secteur d'expropriation ou de délaissement oui ☐ non ☐
> L'immeuble est situé en zone de prescription : oui ☐ non ☐
- si la transaction concerne un logement, l'ensemble des travaux prescrits ont été réalisés oui ☐ non ☐
- si la transaction ne concerne pas un logement, l'information sur le type de risques auxquels l'immeuble est exposé ainsi que leur gravité, probabilité et cinétique, est jointe à l'acte de vente ou au contrat de location⁽⁵⁾ oui ☐ non ☐

* Vérifiez sur www.erial.georisques.gouv.fr l'état actualisé de votre plan de prévention des risques (PPRN/PPRM/PPRT)

** à compléter si le bien est concerné par plusieurs PPRN

(1) Prescrit = plan de prévention des risques (PPR) en cours d'élaboration à la suite d'un arrêté de prescription.

(2) Anticipé = plan de prévention des risques (PPR) visant les nouveaux immeubles et bien immobiliers et rendu immédiatement opposable par arrêté préfectoral.

(3) Approuvé = plan de prévention des risques (PPR) adopté et annexé au document d'urbanisme.

(4) Approuvé et en cours de révision = plan de prévention des risques (PPR) adopté mais actuellement en cours de modification ou de révision. Il est conseillé de se renseigner sur les éventuelles modifications de prescription.

(5) Information non obligatoire au titre de l'information acquéreur locataire mais fortement recommandée.

Situation de l'immeuble au regard du zonage sismique réglementaire

■ L'immeuble se situe dans une zone de sismicité classée en

zone 1 ☒
très faible

zone 2 ☐
faible

zone 3 ☐
modérée

zone 4 ☐
moyenne

zone 5 ☐
forte

Situation de l'immeuble au regard du zonage réglementaire à potentiel radon

■ L'immeuble se situe dans une commune à potentiel radon classée en niveau 3

oui ☐

non ☒

Information relative à la pollution des sols

■ Le terrain est situé en secteur d'information sur les sols (SIS)

oui ☐

non ☒

Information relative aux sinistres indemnisés par l'assurance à la suite d'une catastrophe N/M/T*

* catastrophe naturelle, minière ou technologique

■ L'immeuble a-t-il donné lieu au versement d'une indemnité à la suite d'une catastrophe N/M/T*?

oui ☐

non ☐

Situation de l'immeuble au regard du recul du trait de côte (RTC)

■ L'immeuble est-il situé sur une commune exposée au recul du trait de côte et listée par [décret n° 2022-750 du 29 avril 2022](#)?

oui ☐

non ☒

■ L'immeuble est situé dans une zone exposée au recul du trait de côte identifiée par un document d'urbanisme. Ces documents sont notamment accessibles à l'adresse : www.geoportail-urbanisme.gouv.fr

oui ☐

non ☒

Si oui, l'horizon temporel d'exposition au recul du trait de côte est :

> d'ici à trente ans ☐

> compris entre trente et cent ans ☐

> L'immeuble est-il concerné par des prescriptions applicables à cette zone ?

oui ☐

non ☐

> L'immeuble est-il concerné par une obligation de démolition et de remise en état à réaliser ?

oui ☐

non ☐

Information relative aux obligations légales de débroussaillage (OLD)

■ Le terrain est situé à l'intérieur du [zonage informatif des obligations légales de débroussaillage](#)?

oui ☐

non ☒

Documents à fournir obligatoirement :

◆ Si le bien est concerné par un ou plusieurs plans de prévention des risques :

☐ un extrait de document graphique situant le bien par rapport au zonage réglementaire ;

☐ un extrait du règlement concernant le bien.

◆ Si le bien est situé dans une commune classée en zone de sismicité de niveau 2,3,4 ou 5 :

☐ la fiche d'information sur le risque sismique disponible sur le site www.georisques.gouv.fr

◆ Si le bien est situé dans une commune classée en zone à potentiel radon de niveau 3 :

☐ la fiche d'information sur le radon disponible sur le site www.georisques.gouv.fr

◆ Si le bien est situé par un document d'urbanisme dans une zone exposée au [recul du trait de côte](#) :

☐ un extrait des prescriptions applicables à cette zone.

◆ Si le bien est situé à l'intérieur du zonage informatif des obligations légales de débroussaillage

☐ la fiche d'information sur les obligations légales de débroussaillage disponible sur le site www.georisques.gouv.fr.

☐ La liste des arrêtés portant reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle pris dans la commune qui ont affecté le bien concerné et qui ont donné lieu au versement d'une indemnité

Vendeur / Bailleur

Date / Lieu

Acquéreur / Locataire

Nom : M XXXXXXXXXX

Lieu : AUCAMVILLE

Nom : BNP PARIBAS
PERSONAL FINANCE

Signature :

Date : 02/02/2026

Signature :

Information sur les risques naturels, miniers ou technologiques, la sismicité, le potentiel radon, le retrait du trait de côte, les obligations légales de débroussaillage et les pollutions de sols,

pour en savoir plus... consultez les sites Internet :

www.georisques.gouv.fr et www.geoportail-urbanisme.gouv.fr



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Ce QR Code peut servir à vérifier
l'authenticité des données contenues
dans ce document.

ÉTAT DES RISQUES POUR L'INFORMATION DES ACQUÉREURS ET DES LOCATAIRES

Établi le 2 février 2026

La loi du 30 juillet 2003 a institué une obligation d'information des acquéreurs et locataires (IAL) : le propriétaire d'un bien immobilier (bâti ou non bâti) est tenu d'informer l'acquéreur ou le locataire du bien sur certains risques majeurs auquel ce bien est exposé, au moyen d'un état des risques, ceci afin de bien les informer et de faciliter la mise en œuvre des mesures de protection éventuelles .

L'état des risques est obligatoire à la première visite.

Attention! Le non respect de ces obligations peut entraîner une annulation du contrat ou une réfaction du prix.

Ce document est un état des risques pré-rempli mis à disposition par l'État depuis www.georisques.gouv.fr. Il répond au modèle arrêté par le ministre chargé de la prévention des risques prévu par l'article R. 125-26 du code de l'environnement.

Il appartient au propriétaire du bien de vérifier l'exactitude de ces informations autant que de besoin et, le cas échéant, de les compléter à partir de celles disponibles sur le site internet de la préfecture ou de celles dont ils disposent, notamment les sinistres que le bien a subis.

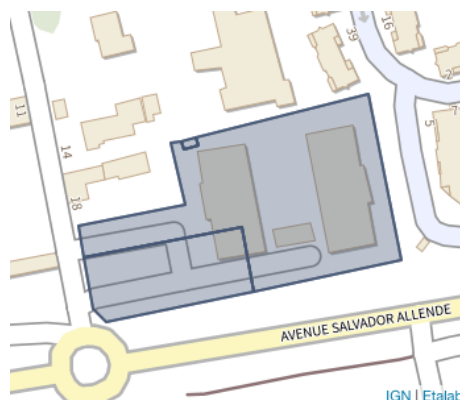
En complément, il aborde en annexe d'autres risques référencés auxquels la parcelle est exposée.

Cet état des risques réglementés pour l'information des acquéreurs et des locataires (ERRIAL) est établi pour les parcelles mentionnées ci-dessous.

PARCELLE(S)

31140 AUCAMVILLE

Code parcelle :
000-AI-245, 000-AI-58, 000-AI-247



Parcelle(s) : 000-AI-245, 000-AI-58, 000-AI-247, 31140 AUCAMVILLE

A L'ADRESSE SAISIE, LES RISQUES EXISTANTS ET FAISANT L'OBJET D'UNE OBLIGATION D'INFORMATION AU TITRE DE L'IAL SONT :



MOUVEMENT DE TERRAIN

Le Plan de prévention des risques naturels (PPR) de type Plan de Prévention des Risques Naturels nommé PPR Sécheresse - Territoire 1 a été approuvé et affecte votre bien.

Date de prescription : 02/02/2004

Date d'approbation : 30/08/2005

Un PPR approuvé est un PPR définitivement adopté.

Le PPR couvre les aléas suivants :

Mouvement de terrain Tassements différentiels

Le plan de prévention des risques est un document réalisé par l'Etat qui interdit de construire dans les zones les plus exposées et encadre les constructions dans les autres zones exposées.



RAPPEL

Plans de prévention des risques

Votre immeuble est situé dans le périmètre d'un plan de prévention des risques. Il peut être concerné par l'obligation de réaliser certains travaux. Pour le savoir vous devez consulter le PPR auprès de votre commune ou sur le site de votre préfecture.

Recommandation

Pour faire face à un risque, il faut se préparer et connaître les bons réflexes.

Consulter le dossier d'information communal sur les risques (DICRIM) sur le site internet de votre mairie et les bons conseils sur georisques.gouv.fr/me-preparer-me-protger

INFORMATIONS À PRÉCISER PAR LE VENDEUR / BAILLEUR

PLAN DE PRÉVENTION DES RISQUES NATURELS

Rappel du risque : Mouvement de terrain.

Le bien est-il concerné par des prescriptions de travaux ? ☐ Oui ☐ Non

Si oui, les travaux prescrits ont-ils été réalisés ? ☐ Oui ☐ Non

INFORMATION RELATIVE AUX SINISTRES INDEMNISÉS PAR L'ASSURANCE À LA SUITE D'UNE CATASTROPHE NATURELLE, MINIÈRE OU TECHNOLOGIQUE

Le bien a-t-il fait l'objet d'indemnisation par une assurance suite à des dégâts liés à une catastrophe ? ☐ Oui ☐ Non

Vous trouverez la liste des arrêtés de catastrophes naturelles pris sur la commune en annexe 2 ci-après (s'il y en a eu).

Les parties signataires à l'acte certifient avoir pris connaissance des informations restituées dans ce document et certifient avoir été en mesure de les corriger et le cas échéant de les compléter à partir des informations disponibles sur le site internet de la Préfecture ou d'informations concernant le bien, notamment les sinistres que le bien a subis.

Le propriétaire doit joindre les extraits de la carte réglementaire et du règlement du PPR qui concernent la parcelle.

SIGNATURES

Vendeur / Bailleur

Date et lieu

Acheteur / Locataire

ANNEXE 1 : A L'ADRESSE SAISIE, LES RISQUES SUIVANTS EXISTENT MAIS NE FONT PAS L'OBJET D'UNE OBLIGATION D'INFORMATION AU TITRE DE L'IAL



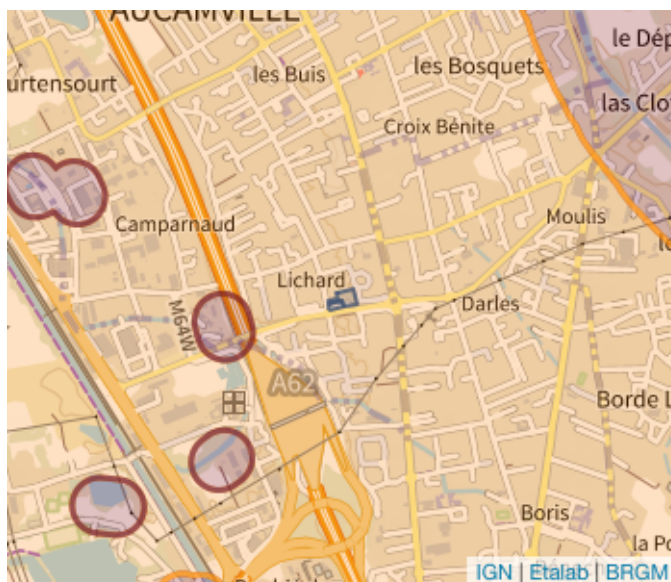
ARGILE : 2/3

- 1 : Exposition faible
- 2 : Exposition moyenne
- 3 : Exposition fort

Les sols argileux évoluent en fonction de leur teneur en eau. De fortes variations d'eau (sécheresse ou d'apport massif d'eau) peuvent donc fragiliser progressivement les constructions (notamment les maisons individuelles aux fondations superficielles) suite à des gonflements et des tassements du sol, et entraîner des dégâts pouvant être importants. Le zonage argile identifie les zones exposées à ce phénomène de retrait-gonflement selon leur degré d'exposition.

Exposition moyenne : La probabilité de survenue d'un sinistre est moyenne, l'intensité attendue étant modérée. Les constructions, notamment les maisons individuelles, doivent être réalisées en suivant des prescriptions constructives ad hoc. Pour plus de détails :

<https://www.cohesion-territoires.gouv.fr/sols-argileux-secheresse-et-construction#e3>



POLLUTION DES SOLS (500 m)

Les pollutions des sols peuvent présenter un risque sanitaire lors des changements d'usage des sols (travaux, aménagements, changement d'affectation des terrains) si elles ne sont pas prises en compte dans le cadre du projet.

Dans un rayon de 500 m autour de votre parcelle, sont identifiés :

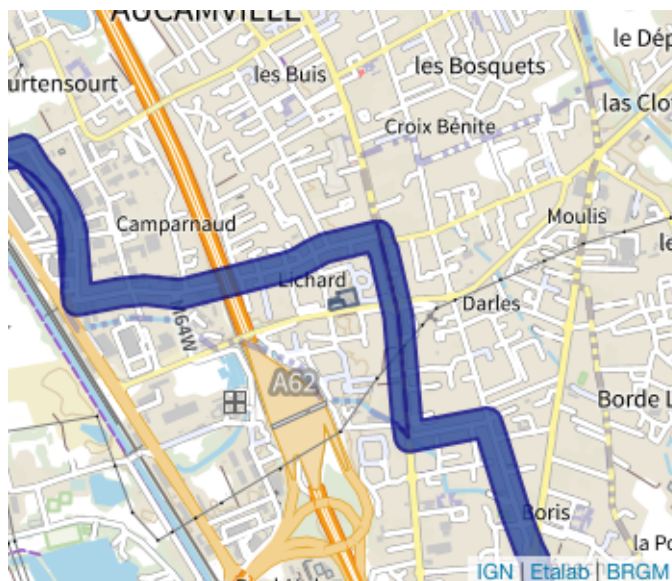
- 5 site(s) potentiellement pollué(s), référencé(s) dans l'inventaire des sites ayant accueilli par le passé une activité qui a pu générer une pollution des sols (CASIAS).





CANALISATIONS TRANSPORT DE MATIÈRES DANGEREUSES

Une canalisation de matières dangereuses (gaz naturel, produits pétroliers ou chimiques) est située dans un rayon de 500 m autour de votre parcelle. La carte représente les implantations présentes autour de votre localisation. Il convient de rechercher une information plus précise en se rendant en mairie.



ANNEXE 2 : LISTE DES ARRÊTÉS CAT-NAT PRIS SUR LA COMMUNE

Cette liste est utile notamment pour renseigner la question de l'état des risques relative aux sinistres indemnisés par l'assurance à la suite d'une catastrophe naturelle.

Nombre d'arrêtés de catastrophes naturelles (CAT-NAT) : 12

Source : CCR

Inondations et/ou Coulées de Boue : 8

Code national CATNAT	Début le	Fin le	Arrêté du	Sur le JO du
INTE0700065A	11/10/2006	11/10/2006	22/02/2007	10/03/2007
INTE9300602A	21/06/1993	22/06/1993	26/10/1993	03/12/1993
INTE9500748A	13/07/1995	13/07/1995	08/01/1996	28/01/1996
INTE9800067A	05/08/1997	05/08/1997	12/03/1998	28/03/1998
INTE9900627A	25/12/1999	29/12/1999	29/12/1999	30/12/1999
IOCE0819657A	19/05/2008	19/05/2008	07/08/2008	13/08/2008
IOCE0902322A	24/01/2009	27/01/2009	28/01/2009	29/01/2009
NOR19821130	06/11/1982	10/11/1982	30/11/1982	02/12/1982

Mouvement de Terrain : 1

Code national CATNAT	Début le	Fin le	Arrêté du	Sur le JO du
INTE9900627A	25/12/1999	29/12/1999	29/12/1999	30/12/1999

Sécheresse : 2

Code national CATNAT	Début le	Fin le	Arrêté du	Sur le JO du
IOME2311008A	01/07/2022	31/12/2022	25/04/2023	10/06/2023
IOME2415881A	01/10/2023	31/12/2023	18/06/2024	02/07/2024

Tempête : 1

Code national CATNAT	Début le	Fin le	Arrêté du	Sur le JO du
NOR19821130	06/11/1982	10/11/1982	30/11/1982	02/12/1982

ANNEXE 3 : SITUATION DU RISQUE DE POLLUTION DES SOLS DANS UN RAYON DE 500 M AUTOUR DE VOTRE BIEN

Inventaire CASIAS des anciens sites industriels et activités de services

Nom du site	Fiche détaillée
	https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP3941635
	https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP3943856
	https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP3944821
	https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP3944924
	https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP3945318



PRÉFET DE LA HAUTE-GARONNE

Préfecture
Direction des services du Cabinet et des sécurités
Service interministériel régional des affaires civiles
et économiques de défense et de protection civile

Toulouse, le - 9 NOV. 2020

Arrêté préfectoral relatif au droit à l'information sur les risques majeurs de la Haute-Garonne

**Le Préfet de la région Occitanie
Préfet de la Haute-Garonne
Chevalier de la Légion d'honneur
Officier de l'ordre national du Mérite**

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code de l'environnement et notamment ses articles L.125-2, R.125-9 à R.125-14 et D.563-8-1 ;

Vu le code de la sécurité intérieure et notamment ses articles L.731-3 et R.731-1 à R.731-10 ;

Vu l'arrêté préfectoral du 14 juin 2019 portant approbation du dossier départemental sur les risques majeurs de la Haute-Garonne ;

Considérant que les citoyens ont un droit à l'information sur les risques majeurs auxquels ils sont soumis dans certaines zones du territoire et sur les mesures de sauvegarde qui les concernent. Ce droit s'applique aux risques technologiques et aux risques naturels prévisibles.

Considérant que cette information est consignée dans le dossier départemental sur les risques majeurs (DDRM) établi par le préfet ainsi que dans le document d'information communal sur les risques majeurs établi par le maire (DICRIM).

Considérant que cette information comprend la description des risques et de leurs conséquences prévisibles pour les personnes, les biens et l'environnement, ainsi que l'exposé des mesures de prévention et de sauvegarde prévues pour limiter leurs effets.

Considérant que l'information consignée dans le DDRM est complétée par le tableau des risques par commune, annexé au DDRM et mis à jour annuellement.

Sur proposition du directeur de Cabinet,

ARRÊTE

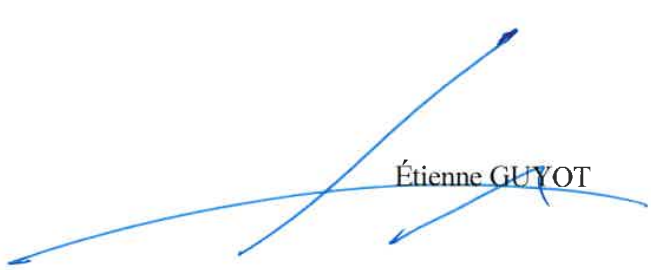
Article 1 : Dans le cadre du droit à l'information sur les risques majeurs, la liste des communes de la Haute-Garonne exposées aux risques majeurs mentionnés à l'article R.125-10 du code de l'environnement est mise à jour et publiée chaque année.

Article 2 : La liste actualisée des communes de la Haute-Garonne exposées aux risques majeurs, annexée au dossier départemental sur les risques majeurs (DDRM), est approuvée.

Article 3 : L'arrêté préfectoral du 14 juin 2019 relatif au droit à l'information sur les risques majeurs de la Haute-Garonne est abrogé.

Article 4 : L'information sur les risques majeurs de la Haute-Garonne est consultable sur le site Internet de la préfecture à l'adresse suivante : <http://www.haute-garonne.gouv.fr/risquesmajeurs> qui regroupe les différents liens pour accéder notamment au DDRM, aux informations sur les plans de prévention des risques ou la cartographie des différents risques.

Article 5 : Le secrétaire général, le directeur de Cabinet de la préfecture, les sous-préfets d'arrondissements, les chefs des services de l'État et les maires du département, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.



Étienne GUYOT

Département de la Haute-Garonne - Tableau des risques par commune

Code INSEE	Commune <i>(voir références et remarques en fin de document)</i>	PPRN approuvés					PPRN approuvés	PPRN prescrits	Plan de Surface Submersible	Cartographie Informatique des Zones Inondables (CI2I)	Feux de forêt	Séisme	Cavités	PPI Seveso	Rupture de barrage		Transport de matières dangereuses (TMD)		Risques météo, nucléaire*, Risque terroriste	Risque radon
		Inondation	Mouvement de terrain	Avalanches	Crues Torrentielles	Sécheresse						TF : Très Faible/zone 1 F : Faible/zone 2 MOD : Modéré/zone 3 MOY : Moyen/zone 4			Communes concernées par un PPI grand barrage approuvé	Communes concernées par l'onde de submersion d'un grand barrage	Par route et rail	Par canalisations		
31001	Agassac							S		Oui	Massifs À risques	2F							Oui	Zone 1 : zones à potentiel radon faible
31002	Aigues							S		Oui		1:TF					Oui		Oui	Zone 1
31003	Aigrefeuille	18/04/16					OUI	S		Oui	Massif des Petites Pyrénées	1:TF							Oui	Zone 1
31005	Alan							S		Oui		2F	1					Oui	Oui	Zone 1
31006	Albiac							S		Oui		1:TF							Oui	Zone 1
31007	Ambrax							S				2F							Oui	Zone 1
31008	Anan							S	SA/E	Oui		2F							Oui	Zone 1
31009	Antichan-de-Frontignes										Massif des Pyrénées	4:MOY							Oui	Zone 1
31010	Antignac	04/12/00	04/12/00	04/12/00	04/12/00		OUI			Oui	Massif des Pyrénées	4:MOY			Le Portillon	Oui	Oui		Oui	Zone 3
31011	Arbas									Oui	Massif des Pyrénées	3:MOD	10						Oui	Zone 1
31012	Arbon									Oui	Massif des Pyrénées Massif des Pyrénées Massif des Pyrénées	3:MOD	32						Oui	Zone 1
31013	Ardege									Oui	Massif des Pyrénées Massif des Pyrénées	3:MOD	1				Oui		Oui	Zone 1
31014	Arguenos									Oui	Massif des Pyrénées	4:MOY	32						Oui	Zone 1
31015	Argut-dessous	20/12/07	20/12/07		20/12/07		OUI			Oui	Massif des Pyrénées	4:MOY							Oui	Zone 3
31017	Arlos	20/12/07	20/12/07		20/12/07		OUI			Oui	Massif des Pyrénées	4:MOY							Oui	Zone 3
31018	Arnaud-Guilhem					13/11/18			GARONNE	Oui		3:MOD	5		Le Portillon Cap L'Oule	Oui	Oui		Oui	Zone 1
31019	Artigüe	31/10/14	31/10/14	31/10/14	31/10/14		OUI				Massif des Pyrénées	4:MOY							Oui	Zone 3
31020	Aspet	13/11/09	13/11/09		13/11/09	13/11/18	OUI			Oui	Massif des Pyrénées Massif des Pyrénées Massif des Pyrénées	3:MOD	38						Oui	Zone 2
31021	Aspret-Sarrat					13/11/18				Oui	Massif des Pyrénées	3:MOD		Fibre Excellence Saint-Gaudens					Oui	Zone 1
31022	Aucamville	09/11/07				30/08/05	OUI			Oui		1:TF	7		Ganguse	Oui	Oui		Oui	Zone 1
31023	Aulon							S		Oui		3:MOD							Oui	Zone 1
31024	Auragne							S		Oui		1:TF						Oui	Oui	Zone 1
31025	Aureville					01/10/13	OUI			Oui		1:TF						Oui	Oui	Zone 1
31026	Aurac-sur-Vendinelle							S		Oui		1:TF							Oui	Zone 1
31027	Auribal							S				1:TF						Oui	Oui	Zone 1
31028	Aurignac							S		Oui	Massif de Maubousin Massif des Petites Pyrénées	2F	2					Oui	Oui	Zone 1

Département de la Haute-Garonne - Tableau des risques par commune

Code INSEE	Commune <i>(*voir références et remarques en fin de document)</i>	PPRN approuvés				PPRN approuvés	PPRN prescrits	Plan de Surface Submersible	Cartographie Informatique des Zones Inondables (CI2I)	Feux de forêt	Séisme	Cavités	PPI Sevso	Rupture de barrage		Transport de matières dangereuses (TMD)		Risques météo, Risque nucléaire*, Risque terroriste	Risque radon	
		Inondation	Mouvement de terrain	Avalanches	Crues Torrentielles	Sécheresse				Massifs À risques	TF : Très Faible/zone 1 F : Faible/zone 2 MOD: Modéré/zone 3 MOY : Moyen/zone 4			Communes concernées par un PPI grand barrage approuvé	Communes concernées par l'onde de submersion d'un grand barrage	Par route et rail	Par canalisations	(Risques communs à toutes les communes)	Zone 1 : zones à potentiel radon faible Zone 2 : zones à potentiel radon faible mais sur lesquelles des facteurs géologiques particuliers peuvent faciliter le transfert du radon vers les bâtiments Zone 3 : zones à potentiel radon significatif	
31029	Aurin						S		Oui	Massif des Petites Pyrénées	1.TF	3						Oui	Zone 1	
31030	Ausseing					13/11/18					2F	1			Le Portillon Cap de Long T'ouie	Le Portillon Cap de Long T'ouie		Oui	Zone 1	
31031	Ausson					13/11/18	IMDT	GARONNE	Oui		3.MOD						Oui	Oui	Zone 2	
31032	Aussonne	17/02/17				22/12/08	OUI		Oui		1.TF						Oui	Oui	Zone 1	
31033	Auterive	24/11/11	24/11/11				OUI		Oui	Massif des Petites Pyrénées	1.TF	3			Montbel Niquettes Gignoux Laparan Soulecm	Montbel Niquettes Gignoux Laparan Soulecm	Oui	Oui	Zone 1	
31034	Auzas					13/11/18			Oui		2F	3						Oui	Zone 1	
31035	Auzerville-Tolosane	21/01/14				01/10/13	OUI		Oui		1.TF				Ganguse	Ganguse	Oui	Oui	Zone 1	
31036	Auzielle	18/04/16				01/10/13	OUI		Oui		1.TF							Oui	Zone 1	
31037	Avignonet-Lauragais	16/07/14					OUI		Oui		1.TF				Ganguse	Ganguse	Oui	Oui	Zone 1	
31004	Ayguesvives	21/01/14				01/10/13	OUI		Oui		1.TF	3			Ganguse	Ganguse	Oui	Oui	Zone 1	
31038	Azas					18/11/11	OUI				1.TF							Oui	Zone 1	
31039	Bachas							S	Oui		2F							Oui	Zone 1	
31040	Bachos	31/10/14	31/10/14			31/10/14	OUI		Oui	Massif des Pyrénées	4.MOY					Le Portillon		Oui	Oui	Zone 1
31041	Bagiry					13/11/18		GARONNE	Oui	Massif des Pyrénées	4.MOY	1			Le Portillon	Le Portillon	Oui	Oui	Zone 1	
31042	Bagnères-de-Luchon	29/08/00	29/08/00	29/08/00	29/08/00		OUI		Oui	Massif des Pyrénées	4.MOY	2			Le Portillon	Le Portillon	Oui	Oui	Zone 3	
31043	Balesta					13/11/18			Oui		3.MOD							Oui	Zone 1	
31044	Balma	09/11/07				30/08/05	OUI		Oui		1.TF				Ganguse	Ganguse	Oui	Oui	Zone 1	
31045	Barbazan					13/11/18		GARONNE	Oui	Massif des Pyrénées	3.MOD	7			Le Portillon	Le Portillon		Oui	Zone 2	
31046	Barén	31/10/14	31/10/14			31/10/14	OUI			Massif des Pyrénées	4.MOY							Oui	Zone 3	
31047	Bax					19/01/11	OUI			Massif de Boucoume	2F							Oui	Zone 1	
31048	Bazège	21/01/14				01/10/13	OUI		Oui		1.TF				Ganguse	Ganguse	Oui	Oui	Zone 1	
31049	Bazus					18/11/11	OUI		Oui		1.TF						Oui	Oui	Zone 1	
31050	Beauchalot					13/11/18		GARONNE	Oui		3.MOD	1			Le Portillon Cap de Long T'ouie	Le Portillon Cap de Long T'ouie	Oui	Oui	Zone 1	
31051	Beaufort					08/11/13	OUI				1.TF							Oui	Zone 1	
31052	Beaumont-sur-Lèze	20/11/02	20/11/02				OUI	S	Oui		1.TF						Oui	Oui	Zone 1	
31053	Beaupuy	21/06/04				30/08/05	OUI		Oui		1.TF						Oui	Oui	Zone 1	
31054	Beauteville	16/07/14					OUI	S	Oui		1.TF				Ganguse	Ganguse		Oui	Zone 1	

Département de la Haute-Garonne - Tableau des risques par commune

Code INSEE	Commune <i>(*voir références et remarques en fin de document)</i>	PPRN approuvés					PPRN approuvés	PPRN prescrits	Plan de Surface Submersible	Cartographie Informatrice des Zones Inondables (CIZI)	Feux de forêt	Séisme	Cavités	PPI Sevso	Rupture de barrage		Transport de matières dangereuses (TMD)		Risques météo, nucléaire*, Risque terroriste	Risque radon
		Inondation	Mouvement de terrain	Avalanches	Crues Torrentielles	Sécheresse					Massifs À risques	TF : Très Faible/zone 1 F : Faible/zone 2 MOD: Modéré/zone 3 MOY : Moyen/zone 4				Communes concernées par un PPI grand barrage approuvé	Communes concernées par l'onde de submersion d'un grand barrage	Par route et rail	Par canalisations	(Risques communs à toutes les communes)
31055	Beauville							S		Oui		1.TF							Oui	Zone 1
31056	Beauzelle	15/10/07	15/10/07			22/12/08	OUI			Oui		1.TF			Cap de Long Garquise	Cap de Long Garquise	Oui	Oui	Oui	Zone 1
31057	Belberaud	21/01/14				01/10/13	OUI			Oui		1.TF			Garquise	Garquise	Oui		Oui	Zone 1
31058	Belbèze-de-Lauragais					01/10/13	OUI			Oui		1.TF						Oui	Oui	Zone 1
31059	Belbèze-en-Comminges					13/11/18					Massif des Petites Pyrénées	3.MOD	4						Oui	Zone 1
31060	Belèsta-en-Lauragais							S		Oui		1.TF	2						Oui	Zone 1
31061	Bellegarde-Sainte-Marie					22/12/08	OUI			Oui		1.TF							Oui	Zone 1
31062	Belleserre					22/12/08	OUI			Oui		1.TF							Oui	Zone 1
31063	Benque							S		Oui		2F							Oui	Zone 1
31064	Benque-dessous-et-dessus	02/07/01	02/07/01	02/07/01	02/07/01		OUI				Massif des Pyrénées	4.MOY							Oui	Zone 1
31065	Beret					08/11/13	OUI	I*		Oui		1.TF							Oui	Zone 1
31066	Bessières	31/12/08				18/11/11	OUI			Oui	Massif de Buzet	1.TF							Oui	Zone 1
31067	Bezins-Garraux										Massif des Pyrénées	4.MOY	12						Oui	Zone 1
31068	Billière	06/12/01	06/12/01	06/12/01	06/12/01		OUI				Massif des Pyrénées	4.MOY							Oui	Zone 1
31590	Binos		31/10/14				OUI				Massif des Pyrénées	4.MOY							Oui	Zone 1
31069	Blagnac	15/10/07				22/12/08	OUI			Oui		1.TF			Cap de Long Garquise	Cap de Long Garquise	Oui	Oui	Oui	Zone 1
31070	Blajan							S		Oui		3.MOD	1						Oui	Zone 1
31071	Bois-de-la-Pierre							S		Oui		2F							Oui	Zone 1
31072	Boissède							S		Oui		2F							Oui	Zone 1
31073	Bondigoux	23/03/09				18/11/11	OUI			Oui		1.TF							Oui	Zone 1
31074	Bonrepos-Riquet							S		Oui		1.TF						Oui	Oui	Zone 1
31075	Bonrepos-sur-Aussonnelle	17/02/17				22/12/08	OUI			Oui		1.TF							Oui	Zone 1
31076	Bordes-de-Rivière					13/11/18			L.MDT	Oui		3.MOD			Le Portillon Cap de Long Toulouze	Le Portillon Cap de Long Toulouze	Oui	Oui	Oui	Zone 1
31078	Boudrac					13/11/18				Oui		3.MOD			Aikema Lanmezezan*				Oui	Zone 1
31079	Bouloc					18/11/11	OUI			Oui		1.TF					Oui		Oui	Zone 1
31080	Boulogne-sur-Gesse							S		Oui		2F							Oui	Zone 1
31081	Bourg-d'Oueil	30/10/00	30/10/00	30/10/00	30/10/00		OUI				Massif des Pyrénées	4.MOY	1						Oui	Zone 1

Département de la Haute-Garonne - Tableau des risques par commune

Code INSEE	Commune <i>(voir références et remarques en fin de document)</i>	PPRN approuvés					PPRN approuvés	PPRN prescrits	Plan de Surface Submersible	Cartographie Informatique des Zones Inondables (CI2I)	Feux de forêt Massifs À risques	Séisme TF : Très Faible/zone 1 F : Faible/zone 2 MOD : Modéré/zone 3 MOY : Moyen/zone 4	Cavités	PPI Sevso	Rupture de barrage		Transport de matières dangereuses (TMD)		Risques météo, nucléaire*, Risque terroriste	Risque radon
		Inondation	Mouvement de terrain	Avalanches	Crues Torrentielles	Sécheresse									Communes concernées par un PPI grand barrage approuvé	Communes concernées par l'onde de submersion d'un grand barrage	Par route et rail	Par canalisations		
31082	Bourg-Saint-Bernard							S		Oui		1:TF	1						Oui	Zone 1
31083	Boussan							S		Oui	Massif des Petites Pyrénées	2F	1						Oui	Zone 1
31084	Boussens					19/01/11	OUI		GARONNE	Oui	Massif des Petites Pyrénées	2F		Antargaz-Finagaz Boussens - BASP-Boussens	La Portillon Cap de Long Toulie	Le Portillon Cap de Long Toulie	Oui	Oui	Oui	Zone 1
31085	Boutx	13/11/09	13/11/09	13/11/09	13/11/09		OUI				Massif des Pyrénées	4:MOY	38						Oui	Zone 3
31086	Bouzin							S		Oui	Massif des Petites Pyrénées	2F							Oui	Zone 1
31087	Brayayrac					22/12/08	OUI					1:TF							Oui	Zone 1
31088	Brax	17/02/17				22/12/08	OUI			Oui		1:TF					Oui		Oui	Zone 1
31089	Breix					22/12/08	OUI			Oui		1:TF							Oui	Zone 1
31090	Brignemont					22/12/08	OUI			Oui		1:TF							Oui	Zone 1
31091	Bruguières	09/11/07				18/11/11	OUI			Oui		1:TF			Gangulise	Gangulise	Oui		Oui	Zone 1
31092	Burgalays	31/10/14	31/10/14		31/10/14		OUI			Oui	Massif des Pyrénées	4:MOY				Le Portillon	Oui	Oui	Oui	Zone 3
31094	Buzet-sur-Tarn	31/12/08				18/11/11	OUI			Oui	Massif de Buzet	1:TF	1				Oui	Oui	Oui	Zone 1
31095	Cabanaac-Cazaux					13/11/18				Oui	Massif des Pyrénées	3:MOD	9						Oui	Zone 2
31096	Cabanaac-Seguenville					22/12/08	OUI			Oui		1:TF							Oui	Zone 1
31098	Cadours					22/12/08	OUI			Oui		1:TF							Oui	Zone 1
31099	Caignac							S		Oui		1:TF							Oui	Zone 1
31100	Calmont	24/11/11	24/11/11				OUI	S		Oui		1:TF			Montbel	Montbel	Oui		Oui	Zone 1
31101	Canbernard					22/12/08	OUI			Oui		1:TF		Lacroix Sainte Foy de Peyrolles					Oui	Zone 1
31102	Candiac							S		Oui		1:TF							Oui	Zone 1
31103	Caneus					19/01/11	OUI					2F							Oui	Zone 1
31104	Capens							LMDT,S	GARONNE	Oui		2F			Cap de Long	Cap de Long	Oui	Oui	Oui	Zone 1
31105	Caragoudes							S		Oui		1:TF							Oui	Zone 1
31106	Caraman							S		Oui		1:TF							Oui	Zone 1
31107	Carbonne							LMDT,S	GARONNE	Oui		2F			Cap de Long	Cap de Long	Oui	Oui	Oui	Zone 1
31108	Cardelliac							S		Oui	Massif de Cardelliac	3:MOD							Oui	Zone 1
31109	Cassagnabère-Tournaïs							S		Oui	Massif de Mauboussin	2F							Oui	Zone 1
31110	Cassagne	14/09/04	14/09/04		14/09/04	13/11/18	OUI			Oui	Massif des Petites Pyrénées Massif des Pénonts des Pyrénées	3:MOD	5			Cap de Long	Cap de Long		Oui	Zone 1

Département de la Haute-Garonne - Tableau des risques par commune

Code INSEE	Commune <i>(voir références et remarques en fin de document)</i>	PPRN approuvés					PPRN approuvés	PPRN prescrits	Plan de Surface Submersible	Cartographie Informatrice des Zones Inondables (CIZI)	Feux de forêt	Séisme	Cavités	PPI Sevso	Rupture de barrage		Transport de matières dangereuses (TMD)		Risques météo, nucléaire*, Risque terroriste	Risque radon
		Inondation	Mouvement de terrain	Avalanches	Crues Torrentielles	Sécheresse					Massifs À risques	TF : Très Faible/zone 1 F : Faible/zone 2 MOD : Modéré/zone 3 MOY : Moyen/zone 4			Communes concernées par un PPI grand barrage approuvé	Communes concernées par l'onde de submersion d'un grand barrage	Par route et rail	Par canalisations	(Risques communs à toutes les communes)	Zone 1 : zones à potentiel radon faible Zone 2 : zones à potentiel radon faible mais sur lesquelles des facteurs géologiques particuliers peuvent faciliter le transfert du radon vers les bâtiments Zone 3 : zones à potentiel radon significatif
31111	Castagnac	09/08/02	09/08/02			19/01/11	OUI			Oui		2F							Oui	Zone 1
31112	Castagnède	14/09/04	14/09/04		14/09/04	13/11/18	OUI			Massif des Pénonts des Pyrénées	3-MOD							Oui	Oui	Zone 1
31113	Castanet-Tolosan	21/01/14				01/10/13	OUI			Oui	1-1F				Ganglise	Ganglise	Oui		Oui	Zone 1
31114	Castelbiague					13/11/18				Massif des Pénonts des Pyrénées Massif des Pyrénées	3-MOD	1							Oui	Zone 1
31115	Castellaillard							S		Oui	2F					Ganglise	Ganglise	Oui	Oui	Zone 1
31116	Castelginest	09/11/07				30/08/05	OUI			Oui	1-1F					Ganglise		Oui	Oui	Zone 1
31117	Castelmaurou					30/08/05	OUI			Oui	1-1F							Oui	Oui	Zone 2
31118	Castelnau-d'Estrétefonds	20/12/07	20/12/07			18/11/11	OUI			Oui	1-1F				Cap de Long Ganglise	Cap de Long Ganglise	Oui	Oui	Oui	Zone 1
31119	Castelnau-Picampeau					08/11/13	OUI				2F								Oui	Zone 1
31121	Castéra-vignoles					08/11/13		S			2F								Oui	Zone 1
31122	Castes-Labrande					08/11/13	OUI			Oui	2F								Oui	Zone 1
31123	Castillon-de-Larboust	30/11/98	30/11/98	30/11/98	30/11/98		OUI				Massif des Pyrénées	4-MOY	1		Le Portillon	Le Portillon			Oui	Zone 3
31124	Castillon-de-Saint-Martory					13/11/18				Oui	3-MOD				Cap de Long	Cap de Long Le Portillon L'Oue	Oui	Oui	Oui	Zone 1
31125	Cathervielle										Massif des Pyrénées	4-MOY							Oui	Zone 1
31126	Caubiac					22/12/08	OUI			Oui	1-1F								Oui	Zone 1
31127	Caubous	30/10/00	30/10/00	30/10/00	30/10/00		OUI				Massif des Pyrénées	4-MOY							Oui	Zone 1
31128	Caujac							S		Oui	Massif des Câteaux de l'Albige	1-1F						Oui	Oui	Zone 1
31593	Cazac							S		Oui	2F								Oui	Zone 1
31129	Cazarilh-Laspènes									Oui	Massif des Pyrénées	4-MOY	3			Le Portillon			Oui	Zone 3
31130	Cazarilh-Tamboures					13/11/18					3-MOD								Oui	Zone 1
31131	Cazamons					13/11/18				Oui	Massif des Pénonts des Pyrénées Massif des Pyrénées	3-MOD	6						Oui	Zone 1
31132	Cazeaux-Layrisse	31/10/14	31/10/14		31/10/14		OUI			Oui	Massif des Pyrénées	4-MOY				Le Portillon	Oui	Oui	Oui	Zone 3
31133	Cazeaux-de-Larboust	05/03/04	05/03/04	05/03/04	05/03/04		OUI				Massif des Pyrénées	4-MOY				Le Portillon			Oui	Zone 3
31134	Cazeuve-Montaut							S		Oui	2F	1							Oui	Zone 1
31135	Cazères	09/11/01	09/11/01			19/01/11	OUI			Oui	2F		1		Cap de Long	Cap de Long	Oui	Oui	Oui	Zone 1
31136	Cepet					18/11/11	OUI			Oui	1-1F							Oui	Oui	Zone 1
31137	Cessales							S		Oui	1-1F								Oui	Zone 1
31138	Charlas							S	SAVE	Oui	3-MOD								Oui	Zone 1

Département de la Haute-Garonne - Tableau des risques par commune

Code INSEE	Commune <i>(voir références et remarques en fin de document)</i>	PPRN approuvés					PPRN approuvés	PPRN prescrits	Plan de Surface Submersible	Cartographie Informatrice des Zones Inondables (CI2I)	Feux de forêt	Séisme TF : Très Faible/zone 1 F : Faible/zone 2 MOD: Modéré/zone 3 MOY : Moyen/zone 4	Cavités	PPI Seveso	Rupture de barrage		Transport de matières dangereuses (TMD)		Risques météo, nucléaire*, Risque terroriste	Risque radon
		Inondation	Mouvement de terrain	Avalanches	Crues Torrentielles	Sécheresse									Communes concernées par un PPI grand barrage approuvé	Communes concernées par l'onde de submersion d'un grand barrage	Par route et rail	Par canalisations		
31139	Chaum	20/12/07	20/12/07		20/12/07		OUI			Oui	Massif des Pyrénées	4.MOY			Le Portillon	Le Portillon	Oui	Oui	Oui	Zone 1
31140	Cheln-dessus					13/11/18				Oui	Massif des Pyrénées	3.MOD	15						Oui	Zone 2
31141	Cladoux							S	SAVE	Oui		2F							Oui	Zone 1
31142	Cier-de-Luchon	04/12/00	04/12/00		04/12/00		OUI			Oui	Massif des Pyrénées	4.MOY	1		Le Portillon	Le Portillon	Oui	Oui	Oui	Zone 3
31143	Cier-de-rivière					13/11/18					Massif des Pénonts des Pyrénées	3.MOD	5				Oui		Oui	Zone 1
31144	Cierp-Gaud	20/12/07	20/12/07		20/12/07		OUI			Oui	Massif des Pyrénées	4.MOY	5		Le Portillon	Le Portillon	Oui	Oui	Oui	Zone 3
31145	Cinegaballe	24/11/11	24/11/11				OUI	S		Oui		1.TF	1		Montbel Negoules Gnoure Laparan Soulecm	Montbel Negoules Gnoure Laparan Soulecm	Oui	Oui	Oui	
31146	Cires	30/10/00	30/10/00	30/10/00	30/10/00		OUI				Massif des Pyrénées	4.MOY							Oui	Zone 1
31147	Clarac					13/11/18		LMOT	GARONNE	Oui		3.MOD			Le Portillon Cap de Long TOule	Le Portillon Cap de Long TOule	Oui		Oui	Zone 1
31148	Clermont-le-Fort	09/02/01	09/02/01			01/10/13	OUI			Oui		1.TF			Montbel		Oui	Oui	Oui	Zone 1
31149	Colomiers	17/02/17				22/12/08	OUI			Oui		1.TF					Oui	Oui	Oui	Zone 1
31150	Cornebarrieu					22/12/08	OUI			Oui		1.TF					Oui	Oui	Oui	Zone 1
31151	Corronsac					01/10/13	OUI			Oui		1.TF	1						Oui	Zone 1
31152	Couclles							S		Oui		2F							Oui	Zone 1
31153	Couladere	09/11/01	09/11/01			19/01/11	OUI			Oui		2F			Cap de Long	Cap de Long			Oui	Zone 1
31155	Couret					13/11/18					Massif des Pénonts des Pyrénées	3.MOD	1						Oui	Zone 1
31156	Cox					22/12/08	OUI			Oui		1.TF							Oui	Zone 1
31157	Cugnaux					22/12/08	OUI					1.TF			Unde France Portet sur Garonne		Oui		Oui	Zone 1
31158	Cugnaron					13/11/18						3.MOD			Arkema Lanmezezan*		Oui	Oui	Oui	Zone 1
31160	Daux					22/12/08	OUI			Oui	Massif de Boucoume	1.TF					Oui		Oui	Zone 1
31161	Deyme	21/01/14				01/10/13	OUI			Oui		1.TF					Oui	Oui	Oui	Zone 1
31162	Donneville	21/01/14				01/10/13	OUI			Oui		1.TF					Oui		Oui	Zone 1
31163	Dreuil-lafage	18/04/16	18/04/16			30/08/05	OUI			Oui		1.TF	1						Oui	Zone 1
31164	Druedas					22/12/08	OUI			Oui		1.TF							Oui	Zone 1
31165	Eaunes					22/12/08	OUI			Oui		1.TF						Oui	Oui	Zone 1
31166	Empeaux	17/02/17				22/12/08	OUI					1.TF							Oui	Zone 1

Département de la Haute-Garonne - Tableau des risques par commune

Code INSEE	Commune <i>(voir références et remarques en fin de document)</i>	PPRN approuvés				PPRN approuvés	PPRN prescrits	Plan de Surface Submersible	Cartographie Informatique des Zones Inondables (CIZI)	Feux de forêt Massifs À risques	Séisme TF : Très Faible/zone 1 F : Faible/zone 2 MOD : Modéré/zone 3 MOY : Moyen/zone 4	Cavités	PPI Sevso	Rupture de barrage		Transport de matières dangereuses (TMD)		Risques météo, nucléaire*, Risque terroriste	Risque radon
		Inondation	Mouvement de terrain	Avalanches	Crues Torrentielles									Communes concernées par un PPI grand barrage approuvé	Communes concernées par l'onde de submersion d'un grand barrage	Par route et rail	Par canalisations		
31167	Eneausse-les-Thermes								Oui	Massif des Pyrénées	3-MOD	6						Oui	Zone 2
31168	Eoux						S		Oui		2F							Oui	Zone 1
31169	Escalquens	21/01/14				OUI			Oui		1-TF		Gaches Chmirie Escalquens	Gangruse	Gangruse	Oui		Oui	Zone 1
31170	Escanerabe						S	SA/E	Oui		2F							Oui	Zone 1
31591	Escoulis								Oui		3-MOD	3						Oui	Zone 1
31171	Espanes					OUI					1-TF						Oui	Oui	Zone 1
31172	Esparron						S		Oui	Massif de Mauboussin	2F							Oui	Zone 1
31173	Esperce						S			Massif des Coteaux de l'Arège	2F	3						Oui	Zone 1
31174	Estadens									Massif des Pyrénées Massif des Pyrénées	3-MOD	45						Oui	Zone 2
31175	Estancarbon						LM/D1	GARONNE	Oui		3-MOD				Le Portillon Cap de Long L'Oule	Le Portillon Cap de Long L'Oule	Oui	Oui	Zone 1
31176	Esténos	20/12/07	20/12/07			OUI			Oui	Massif des Pyrénées	4-MOY				Le Portillon		Oui	Oui	Zone 3
31177	Eup	20/12/07	20/12/07		20/12/07	OUI			Oui	Massif des Pyrénées	4-MOY						Oui	Oui	Zone 1
31178	Fabas						S		Oui	Massif de Fabas	2F							Oui	Zone 1
31180	Falga						S				1-TF							Oui	Zone 1
31182	Fenouillet	15/10/07				OUI			Oui		1-TF			Cap de Long Gangruse	Cap de Long Gangruse	Oui	Oui	Oui	Zone 1
31183	Figarol							GARONNE	Oui		3-MOD				Le Portillon Cap de Long L'Oule		Oui	Oui	Zone 1
31184	Flourrens	18/04/16				OUI			Oui		1-TF							Oui	Zone 1
31185	Folcarde						S		Oui		1-TF							Oui	Zone 1
31186	Fonbeauzard	08/11/07				OUI			Oui		1-TF			Gangruse				Oui	Zone 1
31187	Fonsorbes					OUI	I*		Oui		1-TF						Oui	Oui	Zone 1
31188	Fontenilles	17/02/17				OUI			Oui		1-TF						Oui	Oui	Zone 1
31189	Forges					OUI				Massif de Reunnes	1-TF	1						Oui	Zone 1
31190	Fos	20/12/07	20/12/07		20/12/07	OUI			Oui		4-MOY	2				Oui		Oui	Zone 3
31191	Fougaron									Massif des Pyrénées	3-MOD	5						Oui	Zone 1
31192	Fouquevaux	18/04/16				OUI			Oui		1-TF							Oui	Zone 1
31194	Francarville						S		Oui		1-TF							Oui	Zone 1
31195	Franczal									Massif des Pyrénées	3-MOD	17						Oui	Zone 1
31196	Francon					OUI			Oui		2F							Oui	Zone 1

Département de la Haute-Garonne - Tableau des risques par commune

Code INSEE	Commune <i>(voir références et remarques en fin de document)</i>	PPRN approuvés					PPRN approuvés	PPRN prescrits	Plan de Surface Submersible	Cartographie Informatrice des Zones Inondables (CIZI)	Feux de forêt	Séisme	Cavités	PPI Sevso	Rupture de barrage		Transport de matières dangereuses (TMD)	Risques météo, nucléaire*, Risque terroriste	Risque radon
		Inondation	Mouvement de terrain	Avalanches	Crues Torrentielles	Sécheresse									Communes concernées par un PPI grand barrage approuvé	Communes concernées par l'onde de submersion d'un grand barrage	Par route et rail	Par canalisations	
31197	Franquevielle					13/11/18				Oui		3:MOD		Arkens Lannemaran*			Oui	Oui	Zone 1
31199	Fronsac								GARONNE	Oui	Massif des Pyrénées	4:MOY			Le Portillon	Le Portillon	Oui	Oui	Zone 1
31200	Frontignan-de-Comminges					13/11/18			GARONNE	Oui	Massif des Pyrénées	4:MOY	1		Le Portillon	Le Portillon			Zone 1
31201	Frontignan-Saves							S		Oui		2F							Zone 1
31202	Fronton					18/11/11	OUI			Oui		1:TF					Oui		Zone 1
31203	Frouzins					22/12/08	OUI					1:TF					Oui		Zone 1
31204	Fusignac					08/11/13	OUI					2F							Zone 1
31205	Gagnac-sur-Garonne	15/10/07				30/08/05	OUI			Oui		1:TF			Cap de Long Garglise	Cap de Long Garglise	Oui	Oui	Zone 1
31206	Gaillac-Toulza							S		Oui		2F	2				Oui		Zone 1
31207	Gallé					13/11/18			GARONNE	Oui	Massif des Pénonts des Pyrénées	3:MOD	3		Le Portillon	Le Portillon	Oui	Oui	Zone 1
31208	Ganties					13/11/18				Oui	Massif des Pénonts des Pyrénées	3:MOD	7						Zone 2
31209	Garac					22/12/08	OUI			Oui		1:TF							Zone 1
31210	Gardouch	18/07/14					OUI	S		Oui		1:TF			Garglise	Garglise	Oui	Oui	Zone 1
31211	Gargas					18/11/11	OUI			Oui		1:TF					Oui		Zone 1
31212	Gardech					18/11/11	OUI			Oui		1:TF					Oui		Zone 1
31213	Garlin	06/12/01	06/12/01	06/12/01	06/12/01		OUI				Massif des Pyrénées	4:MOY							Zone 1
31215	Gaure	21/06/04					OUI	S		Oui		1:TF							Zone 1
31216	Gentil					18/11/11	OUI				Massif de Buzet	1:TF					Oui	Oui	Zone 1
31217	Genos					13/11/18					Massif des Pénonts des Pyrénées	3:MOD	3						Zone 1
31218	Gensac-de-Boulogne							S		Oui		3:MOD							Zone 1
31219	Gensac-sur-Garonne					19/07/11	OUI	LMDT	GARONNE	Oui		2F			Cap de Long	Cap de Long		Oui	Zone 1
31220	Gibel							S		Oui		1:TF					Oui		Zone 1
31221	Gouaux-de-Laroubost	12/11/07	12/11/07	12/11/07	12/11/07		OUI				Massif des Pyrénées	4:MOY							Zone 3
31222	Gouaux-de-Luchon	31/10/14	31/10/14		31/10/14		OUI				Massif des Pyrénées	4:MOY	2						Zone 3
31223	Goudex							S				2F							Zone 1
31224	Gourdan-Polignan					13/11/18		LMDT	GARONNE	Oui	Massif des Pénonts des Pyrénées	3:MOD	3		Le Portillon Cap de Long	Le Portillon Cap de Long L'Oule	Oui	Oui	Zone 1
31225	Gouttevernisse					19/07/11	OUI					2F						Oui	Zone 1
31226	Gouzens					19/07/11	OUI				Massif des Coteaux du Volvestre	2F						Oui	Zone 1

Département de la Haute-Garonne - Tableau des risques par commune

Code INSEE	Commune <i>(*voir références et remarques en fin de document)</i>	PPRN approuvés					PPRN approuvés	PPRN prescrits	Plan de Surface Submersible	Cartographie Informatique des Zones Inondables (CIZI)	Feux de forêt	Séisme	Cavités	PPI Sevsso	Rupture de barrage		Transport de matières dangereuses (TMD)		Risques météo, nucléaire*, Risque terroriste	Risque radon
		Inondation	Mouvement de terrain	Avalanches	Crues Torrentielles	Sécheresse						TF : Très Faible/zone 1 F : Faible/zone 2 MOD : Modéré/zone 3 MOY : Moyen/zone 4			Communes concernées par un PPI grand barrage approuvé	Communes concernées par l'onde de submersion d'un grand barrage	Par route et rail	Par canalisations		
31227	Goyrans	09/02/01	09/02/01			01/10/13	OUI			Oui		1:TF			Montbel	Montbel Cap de Long Gouure Negulries Laparan Soucarn	Oui	Oui	Oui	Zone 1 : zones à potentiel radon faible Zone 2 : zones à potentiel radon faible mais sur lesquelles des facteurs géologiques particuliers peuvent faciliter le transfert du radon vers les bâtiments Zone 3 : zones à potentiel radon significatif
31228	Graguague							S		Oui		1:TF					Oui		Oui	Zone 1
31229	Grateus					08/11/13	OUI			Oui		2:F							Oui	Zone 1
31230	Gratencour	09/11/07				18/11/11	OUI			Oui		1:TF			Gangruse	Gangruse			Oui	Zone 1
31231	Grazac							S		Oui	Massif des Cèdoux de Valage	1:TF	1					Oui	Oui	Zone 1
31232	Grenade	29/07/05				22/12/08	OUI			Oui		1:TF			Cap de Long Gangruse	Cap de Long Gangruse	Oui	Oui	Oui	Zone 1
31233	Grepiec	24/11/11	24/11/11				OUI	S		Oui		1:TF			Montbel	Montbel Gouure Negulries Laparan Soucarn		Oui	Oui	Zone 1
31235	Guran	31/10/14	31/10/14		31/10/14		OUI			Oui	Massif des Pyrénées	4:MOY			Le Portillon	Le Portillon	Oui	Oui	Oui	Zone 3
31236	Herran					13/11/18					Massif des Pyrénées	3:MOD	159						Oui	Zone 1
31237	Hls	29/07/05	29/07/05		29/07/05	13/11/18	OUI			Oui		3:MOD						Oui	Oui	Zone 1
31238	Huos					13/11/18		LMOT	GARONNE	Oui	Massif des Pénonts des Pyrénées	3:MOD				Le Portillon Cap de Long L'Oue	Oui		Oui	Zone 1
31240	Issus					01/10/13	OUI			Oui		1:TF							Oui	Zone 1
31241	Izaut-de-l'Hotel					13/11/18				Oui	Massif des Pénonts des Pyrénées Massif des Pyrénées	3:MOD	35						Oui	Zone 1
31242	Jurvielle										Massif des Pyrénées	4:MOY	1						Oui	Zone 2
31243	Juzes							S		Oui		1:TF							Oui	Zone 1
31244	Juzet-de-Luchon	29/08/00	29/08/00		29/08/00	13/11/18	OUI			Oui	Massif des Pyrénées	4:MOY			Le Portillon				Oui	Zone 3
31245	Juzet-d'Izaut									Oui	Massif des Pyrénées	3:MOD	57						Oui	Zone 1
31311	La Magdeleine-sur-Tarn	31/12/08				18/11/11	OUI			Oui		1:TF							Oui	Zone 1
31527	La Salvette-Lauragais							S		Oui		1:TF							Oui	Zone 1
31526	La Salvette-Saint-Gilles	17/02/17				22/12/08	OUI			Oui		1:TF					Oui	Oui	Oui	Zone 1
31246	Labarthe-Inard					13/11/18		LMOT	GARONNE	Oui		3:MOD			Le Portillon Cap de Long	Le Portillon Cap de Long L'Oue	Oui	Oui	Oui	Zone 1
31247	Labarthe-Rivière					13/11/18		LMOT	GARONNE	Oui	Massif des Pénonts des Pyrénées	3:MOD	7		Cap de Long	Cap de Long L'Oue	Oui		Oui	Zone 2

Département de la Haute-Garonne - Tableau des risques par commune

Code INSEE	Commune <i>(voir références et remarques en fin de document)</i>	PPRN approuvés					PPRN approuvés	PPRN prescrits	Plan de Surface Submersible	Cartographie Informatrice des Zones Inondables (CIZI)	Feux de forêt	Séisme	Cavités	PPI Sevsso	Rupture de barrage		Transport de matières dangereuses (TMD)		Risques météo, nucléaire*, Risque terroriste	Risque radon
		Inondation	Mouvement de terrain	Avalanches	Crues Torrentielles	Sécheresse						TF : Très Faible/zone 1 F : Faible/zone 2 MOD : Modéré/zone 3 MOY : Moyen/zone 4			Communes concernées par un PPI grand barrage approuvé	Communes concernées par l'onde de submersion d'un grand barrage	Par route et rail	Par canalisations		
31248	Labarthe-sur-Lez	09/04/08				22/12/08	OUI			Oui		1:TF	1		Montbel	Montbel Grouse Naguires Laparan Souleim	Oui	Oui	Oui	Zone 1 : zones à potentiel radon faible Zone 2 : zones à potentiel radon faible mais sur lesquelles des facteurs géologiques particuliers peuvent faciliter le transfert du radon vers les bâtiments Zone 3 : zones à potentiel radon significatif
31249	Labastide-Beauvoir					01/10/13	OUI			Oui		1:TF							Oui	Zone 1
31250	Labastide-Clermont					08/11/13	OUI			Oui		2:F							Oui	Zone 1
31251	Labastide-Paumes							S		Oui		2:F							Oui	Zone 1
31252	Labastide-Saint-Sernin					18/11/11	OUI			Oui		1:TF						Oui	Oui	Zone 1
31253	Labastidette					22/12/08	OUI	1*		Oui		1:TF						Oui	Oui	Zone 1
31254	Labège	21/01/14				01/10/13	OUI			Oui		1:TF			Gangruse	Gangruse	Oui		Oui	Zone 1
31255	Labroquère					13/11/18			GARONNE	Oui	Massif des Pyrénées des Pyrénées	3:MOD	1		La Portillon	La Portillon Cap de Long	Oui		Oui	Zone 1
31256	Labryère-Dorsa							S		Oui		1:TF							Oui	Zone 1
31258	Leaune					19/01/11	OUI			Oui		2:F							Oui	Zone 1
31257	Lacroix-Falgarde	03/12/03	03/12/03			01/10/13	OUI			Oui		1:TF			Montbel Cap de Long	Montbel Cap de Long Grouse Naguires Laparan Souleim			Oui	Zone 1
31260	Laflite-Toupière					13/11/18				Oui	Massif des Pyrénées	2:F	2						Oui	Zone 1
31261	Laflite-Vigordane					08/11/13	OUI			Oui		2:F					Oui	Oui	Oui	Zone 1
31262	Lagarde							S		Oui		1:TF							Oui	Zone 1
31263	Lagarde-sur-Leze	20/11/02				22/12/08	OUI			Oui		1:TF						Oui	Oui	Zone 1
31264	Lagrace-Dieu							S		Oui	Massif des Coteaux de l'Albige	1:TF						Oui	Oui	Zone 1
31265	Lagraulet-Saint-Nicolas					22/12/08	OUI			Oui		1:TF							Oui	Zone 1
31266	Lahage					08/11/13	OUI				Massif de Rieumes	1:TF							Oui	Zone 1
31267	Lahitière					19/01/11	OUI				Massif des Coteaux du Volvestre	2:F							Oui	Zone 1
31268	Lalouet-Laffiteau					13/11/18				Oui	Massif de Cardelnac	3:MOD						Oui	Oui	Zone 1
31269	Lamaquère					22/12/08	OUI	1*		Oui		1:TF							Oui	Zone 1
31270	Landorthe					13/11/18						3:MOD							Oui	Zone 1
31271	Lanta	18/04/16	18/04/16				OUI	S		Oui		1:TF					Oui		Oui	Zone 1
31272	Lapeyre					19/01/11	OUI					2:F							Oui	Zone 1
31273	Lapeyrouse-Fossat					18/11/11	OUI			Oui		1:TF							Oui	Zone 1
31274	Larcan					13/11/18				Oui		3:MOD	1						Oui	Zone 1

Département de la Haute-Garonne - Tableau des risques par commune

Code INSEE	Commune <i>(voir références et remarques en fin de document)</i>	PPRN approuvés				PPRN approuvés	PPRN prescrits	Plan de Surface Submersible	Cartographie Informatique des Zones Inondables (CI2)	Feux de forêt	Séisme	Cavités	PPI Sevso	Rupture de barrage		Transport de matières dangereuses (TMD)		Risques météo, nucléaire*, Risque terroriste	Risque radon
		Inondation	Mouvement de terrain	Avalanches	Crues Torrentielles	Sécheresse					TF : Très Faible/zone 1 F : Faible/zone 2 MOD : Modéré/zone 3 MOY : Moyen/zone 4			Communes concernées par un PPI grand barrage approuvé	Communes concernées par l'onde de submersion d'un grand barrage	Par route et rail	Par canalisations		
31275	Larcole					22/12/08	OUI				1-TF							OUI	Zone 1
31592	Larra					22/12/08	OUI	SA/E	OUI		1-TF						OUI	OUI	Zone 1
31276	Larroque							SA/E	OUI	Massif de Cardellnac	3-MOD							OUI	Zone 1
31277	Lasserre-Pradère					22/12/08	OUI	SA/E	OUI	Massif de Bouconne	1-TF					OUI	OUI	OUI	Zone 1
31278	Latoune								OUI		3-MOD	5						OUI	Zone 1
31279	Latour					19/01/11	OUI				2-F							OUI	Zone 1
31280	Latripe					19/01/11	OUI		OUI		2-F							OUI	Zone 1
31281	Laumac					22/12/08	OUI		OUI		1-TF							OUI	Zone 1
31282	Launaguet	09/11/07				30/06/05	OUI		OUI		1-TF			Ganglise		OUI		OUI	Zone 1
31283	Lautignac					08/11/13	OUI		OUI	Massif de Rieumes	2-F							OUI	Zone 1
31284	Lauzerville	18/04/16					OUI		OUI		1-TF							OUI	Zone 1
31285	Lavalette	21/06/04					OUI	S			1-TF							OUI	Zone 1
31286	Lavelanet-de-Comminges					19/01/11	OUI				2-F						OUI	OUI	Zone 1
31287	Lavernose-Lacasse					22/12/08	OUI		OUI		1-TF					OUI	OUI	OUI	Zone 1
31288	Layrac-sur-Tarn	31/12/08				18/11/11	OUI		OUI		1-TF						OUI	OUI	Zone 1
31077	Le Born					18/11/11	OUI		OUI		1-TF							OUI	Zone 1
31093	Le Burgaud					22/12/08	OUI		OUI		1-TF							OUI	Zone 1
31097	Le Cabanial							S			1-TF							OUI	Zone 1
31120	Le Castéra					22/12/08	OUI	SA/E	OUI		1-TF							OUI	Zone 1
31159	Le Cuing					13/11/18			OUI	Massif de Cardellnac	3-MOD						OUI	OUI	Zone 1
31179	Le Faget							S	OUI		1-TF							OUI	Zone 1
31181	Le Fanga					22/12/08	OUI		OUI		1-TF			Cap de Long		OUI	OUI	OUI	Zone 1
31193	Le Fousseret					08/11/13	OUI		OUI		2-F			Cap de Long		OUI	OUI	OUI	Zone 1
31198	Le Fréchet					13/11/18				Massif des Petites Pyrénées	2-F	4					OUI	OUI	Zone 1
31234	Le Gres					22/12/08	OUI		OUI		1-TF							OUI	Zone 1
31419	Le Pin-Murelet					08/11/13	OUI				2-F							OUI	Zone 1
31425	Le Plan					19/01/11	OUI		OUI	Massif des Petites Pyrénées	2-F							OUI	Zone 1
31289	Lecussan									Massif des Petites Pyrénées	3-MOD		Akéma					OUI	Zone 1
31290	Legé	31/10/14	31/10/14		31/10/14		OUI		OUI	Massif des Pyrénées	4-MOY			Le Portillon	Le Portillon	OUI	OUI	OUI	Zone 2

Département de la Haute-Garonne - Tableau des risques par commune

Code INSEE	Commune <i>(voir références et remarques en fin de document)</i>	PPRN approuvés					PPRN approuvés	PPRN prescrits	Plan de Surface Submersible	Cartographie Informatrice des Zones Inondables (CIZI)	Feux de forêt	Séisme	Cavités	PPI Ssvsso	Rupture de barrage		Transport de matières dangereuses (TMD)		Risques météo, nucléaire*, Risque terroriste	Risque radon
		Inondation	Mouvement de terrain	Avalanches	Crues Torrentielles	Sécheresse									Communes concernées par un PPI grand barrage approuvé	Communes concernées par l'onde de submersion d'un grand barrage	Par route et rail	Par canalisations		
31291	Leguevin	17/02/17				22/12/08	OUI			Oui	Massif de Bouconne	1:TF					Oui	Oui	Oui	Zone 1
31556	Les Tourreilles					13/11/18						3:MOD						Oui	Oui	Zone 1
31292	Lescauns					19/07/11	OUI			Oui		2F							Oui	Zone 1
31293	Lespignasse	15/10/07				18/11/11	OUI			Oui		1:TF		Total Marketing France Lespignasse	Gangruse Cap de Long		Oui	Oui	Oui	Zone 1
31294	Lespigean					13/11/18				Oui	Massif des Pénonts des Pyrénées	3:MOD							Oui	Zone 1
31295	Lespugue							S	SAVE	Oui		3:MOD	5						Oui	Zone 1
31296	Lestelle de Saint-Martory					13/11/18			GARONNE	Oui		3:MOD			Le Portillon Cap de Long l'Oule	Le Portillon Cap de Long l'Oule	Oui	Oui	Oui	Zone 1
31297	Lévignac					22/12/08	OUI		SAVE	Oui	Massif de Bouconne	1:TF					Oui	Oui	Oui	Zone 1
31299	Lherm					22/12/08	OUI	1*		Oui		1:TF						Oui	Oui	Zone 1
31300	Lieoux							S				3:MOD	4						Oui	Zone 1
31301	Lilhac							S			Massif de Fabas	2F							Oui	Zone 1
31239	L'Isle-en-Dodon	23/03/04					OUI	S		Oui									Oui	Zone 1
31302	Lodes					13/11/18				Oui	Massif de Cardelnac	3:MOD						Oui	Oui	Zone 1
31303	Lomgages							S		Oui		1:TF					Oui	Oui	Oui	Zone 1
31304	Loubens-Lauragais							S		Oui		1:TF							Oui	Zone 1
31305	Loudet					13/11/18				Oui	Massif de Cardelnac	3:MOD							Oui	Zone 1
31306	Lourde					13/11/18					Massif des Pyrénées des Pyrénées	3:MOD							Oui	Zone 1
31561	L'Union	21/06/04				30/08/05	OUI			Oui		1:TF			Gangruse	Gangruse	Oui		Oui	Zone 1
31308	Luscan					13/11/18			GARONNE	Oui	Massif des Pénonts des Pyrénées	3:MOD	3		Le Portillon	Le Portillon	Oui	Oui	Oui	Zone 1
31309	Lussan-Adelhac					08/11/13	OUI			Oui		2F							Oui	Zone 1
31310	Lux							S		Oui		1:TF							Oui	Zone 1
31312	Mailholas					19/01/11	OUI					2F							Oui	Zone 1
31313	Mailvezie					13/11/18					Massif des Pénonts des Pyrénées	3:MOD	31						Oui	Zone 1
31314	Mancoux					13/11/18			GARONNE	Oui	Massif des Pelles Pyrénées	2F		Antargaz-Fingaz Bousens	Le Portillon Cap de Long	Le Portillon Cap de Long L'Oule	Oui	Oui	Oui	Zone 1
31315	Mauc	29/07/05	29/07/05			13/11/18	OUI			Oui		3:MOD						Oui	Oui	Zone 1
31316	Mariagnac	20/12/07	20/12/07			20/12/07	OUI			Oui	Massif des Pelles Pyrénées	4:MOY	5			Le Portillon		Oui	Oui	Zone 3
31317	Mariagnac-Lasclares					08/11/13	OUI			Oui	Massif des Pyrénées	2F							Oui	Zone 1

Département de la Haute-Garonne - Tableau des risques par commune

Code INSEE	Commune <i>(voir références et remarques en fin de document)</i>	PPRN approuvés					PPRN approuvés	PPRN prescrits	Plan de Surface Submersible	Cartographie Informatique des Zones Inondables (CIZI)	Feux de forêt	Séisme	Cavités	PPI Sevsso	Rupture de barrage		Transport de matières dangereuses (TMD)		Risques météo, nucléaire*, Risque terroriste	Risque radon	
		Inondation	Mouvement de terrain	Avalanches	Crues Torrentielles	Sécheresse					Massifs À risques	TF : Très Faible/zone 1 F : Faible/zone 2 MOD: Modéré/zone 3 MOY : Moyen/zone 4			Communes concernées par un PPI grand barrage approuvé	Communes concernées par l'onde de submersion d'un grand barrage	Par route et rail	Par canalisations	(Risques communs à toutes les communes)	Zone 1 : zones à potentiel radon faible Zone 2 : zones à potentiel radon faible mais sur lesquelles des facteurs géologiques particuliers peuvent faciliter le transfert du radon vers les bâtiments Zone 3 : zones à potentiel radon significatif	
31318	Marignac-Laspeyres					19/01/11	OUI			Massif des Petites Pyrénées	2F	3				Communes concernées par un PPI grand barrage approuvé				OUI	Zone 1
31319	Marliac							S		OUI	2F									OUI	Zone 1
31320	Marquefave							S	GARONNE	OUI	2F				Cap de Long	Cap de Long	OUI			OUI	Zone 1
31321	Marsoulas					13/11/18				OUI	3.MOD	3								OUI	Zone 1
31322	Martisserre							S			2F									OUI	Zone 1
31323	Martres-de-rivière					13/11/18				Massif des Piémonts des Pyrénées	3.MOD							OUI		OUI	Zone 1
31324	Martres-Tolosane					19/01/11	OUI		GARONNE	OUI	2F				La Portillon Cap de Long	La Portillon Cap de Long L'Oule	OUI	OUI	OUI	OUI	Zone 1
31325	Mascarville							S			1.TF									OUI	Zone 1
31326	Massabrac	09/08/02	09/08/02			19/01/11	OUI			OUI	2F									OUI	Zone 1
31327	Mauran					19/01/11	OUI		GARONNE	OUI	2F	2		La Portillon Cap de Long	La Portillon Cap de Long L'Oule					OUI	Zone 1
31328	Mauremont							S		OUI	1.TF	1								OUI	Zone 1
31329	Maurens							S		OUI	1.TF									OUI	Zone 1
31330	Mauressac							S		OUI	1.TF								OUI	OUI	Zone 1
31331	Maureville							S		OUI	1.TF									OUI	Zone 1
31332	Mauvaisin							S		OUI	1.TF								OUI	OUI	Zone 1
31333	Mauvezin							S		OUI	2F									OUI	Zone 1
31334	Mauzac							LMDT,S	GARONNE	OUI	1.TF				Cap de Long	Cap de Long	OUI			OUI	Zone 1
31335	Mayrigne	30/10/00	30/10/00	30/10/00	30/10/00		OUI			Massif des Pyrénées	4.MOY									OUI	Zone 1
31336	Mazeres-sur-Salat	03/01/05	03/01/05		03/01/05	13/11/18	OUI			OUI	3.MOD	9				La Portillon Cap de Long		OUI	OUI	OUI	Zone 1
31337	Méles	20/12/07	20/12/07	20/12/07	20/12/07		OUI			OUI	4.MOY	1					OUI			OUI	Zone 3
31338	Menville					22/12/08	OUI		SAVE	OUI	1.TF									OUI	Zone 1
31339	Mereuvilled					22/12/08	OUI			Massif de Boucoume	1.TF							OUI		OUI	Zone 1
31340	Merville					01/10/13	OUI				1.TF									OUI	Zone 1
31341	Merville	29/07/05				22/12/08	OUI			OUI	1.TF			Cap de Long	Cap de Long	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	Zone 1
31342	Millas	12/02/13	12/02/13		12/02/13	13/11/18	OUI			OUI	3.MOD	14								OUI	Zone 2
31343	Mirambieu							S	SAVE	OUI	2F									OUI	Zone 1

Département de la Haute-Garonne - Tableau des risques par commune

Code INSEE	Commune <i>(voir références et remarques en fin de document)</i>	PPRN approuvés					PPRN approuvés	PPRN prescrits	Plan de Surface Submersible	Cartographie Informatique des Zones Inondables (CIZI)	Feux de forêt	Séisme	Cavités	PPI Sevso	Rupture de barrage		Transport de matières dangereuses (TMD)		Risques météo, nucléaire*, Risque terroriste	Risque radon
		Inondation	Mouvement de terrain	Avalanches	Crues Torrentielles	Sécheresse									Communes concernées par un PPI grand barrage approuvé	Communes concernées par l'onde de submersion d'un grand barrage	Par route et rail	Par canalisations		
31344	Miramont-de-Comminges					13/11/18		LMOT	GARONNE	Oui	Massif des Pénonts des Pyrénées	3:MOD	1	Fibre Excellence Saint-Gaudens	Le Portillon Cap de Long Oule	Le Portillon Cap de Long Oule		Oui	Oui	Zone 1
31345	Miremont	24/11/11	24/11/11				Oui	S		Oui		1:TF			Montbel	Montbel Gauroue Laperrou Souleim	Oui	Oui	Oui	Zone 1
31346	Mirepoix-sur-Tarn	31/12/08				18/11/11	Oui			Oui		1:TF							Oui	Zone 1
31347	Molas							S		Oui		2F							Oui	Zone 1
31348	Moncaup					13/11/18				Oui	Massif des Pyrénées	4:MOY	5						Oui	Zone 1
31349	Mondavezan					19/07/11	Oui			Oui		2F					Oui	Oui	Oui	Zone 1
31350	Mondillan							S		Oui		2F							Oui	Zone 1
31351	Mondouville					22/12/08	Oui				Massif de Bouconne	1:TF					Oui	Oui	Oui	Zone 1
31352	Mondouzil	21/06/04				30/08/05	Oui			Oui		1:TF							Oui	Zone 1
31353	Mones					08/11/13	Oui					2F							Oui	Zone 1
31354	Monestrol							S		Oui		1:TF							Oui	Zone 1
31355	Mons	18/04/16	18/04/16			30/08/05	Oui			Oui		1:TF							Oui	Zone 1
31356	Montaigu-sur-Save					22/12/08	Oui		SAVE	Oui	Massif de Bouconne	1:TF					Oui	Oui	Oui	Zone 1
31357	Montrastuc-de-Salies					13/11/18				Oui	Massif des Pyrénées	3:MOD	2						Oui	Zone 1
31358	Montrastuc-la-Consellière					18/11/11	Oui					1:TF					Oui		Oui	Zone 1
31359	Montrastuc-Saves					08/11/13	Oui			Oui		2F							Oui	Zone 1
31360	Montauban-de-Luchon	28/08/00	28/08/00		28/08/00		Oui			Oui	Massif des Pyrénées	4:MOY			Le Portillon		Oui	Oui	Oui	Zone 3
31361	Montaut	08/08/02	08/08/02				Oui	S		Oui		1:TF			Cap de Long		Oui	Oui	Oui	Zone 1
31362	Monteraud					19/07/11	Oui			Oui	Massif des Coteaux du Voivestre	2F							Oui	Zone 1
31363	Monbernard							S	SAVE	Oui		2F							Oui	Zone 1
31364	Monberon					30/08/05	Oui			Oui		1:TF					Oui	Oui	Oui	Zone 1
31365	Monbrun-Bocage					19/07/11	Oui			Oui	Massif des Coteaux du Voivestre	2F	2						Oui	Zone 1
31366	Monbrun-Lauragais					01/10/13	Oui			Oui		1:TF	1					Oui	Oui	Zone 1
31367	Montclar-de-Comminges					19/07/11	Oui				Massif des Petites Pyrénées	2F	3						Oui	Zone 1
31368	Montclar-Lauragais	16/07/14					Oui	S		Oui		1:TF			Ganguse		Oui	Oui	Oui	Zone 1
31369	Mont-de-Cailh					13/11/18					Massif des Pénonts des Pyrénées	3:MOD	5						Oui	Zone 1
31370	Montgut-Bourjac					08/11/13	Oui			Oui		2F							Oui	Zone 1

Département de la Haute-Garonne - Tableau des risques par commune

Code INSEE	Commune <i>(voir références et remarques en fin de document)</i>	PPRN approuvés					PPRN approuvés	PPRN prescrits	Plan de Surface Submersible	Cartographie Informatrice des Zones Inondables (CIZI)	Feux de forêt	Séisme	Cavités	PPI Sevso	Rupture de barrage		Transport de matières dangereuses (TMD)		Risques météo, nucléaire*, Risque terroriste	Risque radon
		Inondation	Mouvement de terrain	Avalanches	Crues Torrentielles	Sécheresse					Massifs À risques	TF : Très Faible/zone 1 F : Faible/zone 2 MOD: Modéré/zone 3 MOY : Moyen/zone 4			Communes concernées par un PPI grand barrage approuvé	Communes concernées par l'onde de submersion d'un grand barrage	Par route et rail	Par canalisations	(Risques communs à toutes les communes)	Zone 1 : zones à potentiel radon faible Zone 2 : zones à potentiel radon faible mais sur lesquelles des facteurs géologiques particuliers peuvent faciliter le transfert du radon vers les bâtiments Zone 3 : zones à potentiel radon significatif
31371	Montégut-Lauragais							S		Oui		1-TF			Carmazes	Carmazes			Oui	Zone 1
31372	Montespan					13/11/18			GARONNE	Oui	Massif des Piémonts des Pyrénées	3-MOD	6		Cap de Long	Cap de Long Le Portillon L'Oule	Oui		Oui	Zone 1
31373	Montesquieu-Cuittaut							S	SAVE	Oui		2-F							Oui	Zone 1
31374	Montesquieu-Lauragais	16/07/14					OUI			Oui		1-TF			Ganglise	Ganglise	Oui	Oui	Oui	Zone 1
31375	Montesquieu-Volvestre					19/01/11	OUI			Oui	Massif des Coteaux du Volvestre	2-F							Oui	Zone 1
31376	Montgaillard-de-Salles					13/11/18				Oui	Massif des Piémonts des Pyrénées	3-MOD							Oui	Zone 1
31377	Montgaillard-Lauragais	16/07/14					OUI	S		Oui		1-TF			Ganglise	Ganglise	Oui		Oui	Zone 1
31378	Montgaillard-sur-Save							S	SAVE	Oui		2-F							Oui	Zone 1
31379	Montgazin							S				2-F							Oui	Zone 1
31380	Montgeard							S		Oui		1-TF					Oui		Oui	Zone 1
31381	Montgeiscard	21/01/14				01/10/13	OUI			Oui		1-TF			Ganglise	Ganglise	Oui	Oui	Oui	Zone 1
31382	Montgras					08/11/13	OUI				Massif de Rieumes	1-TF							Oui	Zone 1
31383	Montjoire					18/11/11	OUI					1-TF						Oui	Oui	Zone 1
31384	Montaur	21/07/14				01/10/13	OUI			Oui		1-TF			Ganglise	Ganglise	Oui		Oui	Zone 1
31385	Montmaurin							S	SAVE	Oui		3-MOD	17						Oui	Zone 1
31386	Montoulieu-Saint-Bernard							S		Oui	Massif des Petites Pyrénées	2-F							Oui	Zone 1
31387	Montoussin					08/11/13	OUI			Oui		2-F							Oui	Zone 1
31388	Montpitol					18/11/11	OUI			Oui		1-TF							Oui	Zone 1
31389	Montrebe	21/06/04				30/08/05	OUI			Oui		1-TF						Oui	Oui	Zone 1
31390	Montrejeau					13/11/18			GARONNE	Oui		3-MOD			Le Portillon Cap de Long L'Oule	Le Portillon Cap de Long L'Oule	Oui	Oui	Oui	Zone 2
31391	Montsaunès					13/11/18			GARONNE	Oui		3-MOD	8			Le Portillon Cap de Long L'Oule	Oui		Oui	Zone 1
31392	Mourvilles-Basses							S		Oui		1-TF							Oui	Zone 1
31393	Mourvilles-Hautes							S				1-TF							Oui	Zone 1
31394	Monstajon	09/08/00	29/08/00	29/08/00	29/08/00		OUI			Oui	Massif des Pyrénées	4-MOY				Le Portillon	Oui	Oui	Oui	Zone 3
31395	Muret	27/10/14	27/10/14			22/12/08	OUI			Oui		1-TF	1		Cap de Long	Cap de Long	Oui	Oui	Oui	Zone 2
31396	Nailhoux							S		Oui		1-TF					Oui	Oui	Oui	Zone 1

Département de la Haute-Garonne - Tableau des risques par commune

Code INSEE	Commune <i>(voir références et remarques en fin de document)</i>	PPRN approuvés					PPRN approuvés	PPRN prescrits	Plan de Surface Inondable	Cartographie Informatrice des Zones Inondables (CIZI)	Feux de forêt	Séisme	Cavités	PPI Sevsso	Rupture de barrage		Transport de matières dangereuses (TMD)	Risques météo, nucléaire*, Risque terroriste	Risque radon
		Inondation	Mouvement de terrain	Avalanches	Crues Torrentielles	Sécheresse									Communes concernées par un PPI grand barrage approuvé	Communes concernées par l'onde de submersion d'un grand barrage			
31397	Nenigan							S		Oui		2F			Lunax	Lunax		Oui	Zone 1
31398	Nizan-Gesse							S		Oui		3-MOD						Oui	Zone 1
31399	Noe							LMDT.S	GARONNE	Oui		1-TF			Cap de Long	Cap de Long	Oui	Oui	Zone 1
31400	Nogaret							S		Oui		1-TF			Carnamazes	Carnamazes		Oui	Zone 1
31401	Nouelles					01/10/13				Oui		1-TF						Oui	Zone 1
31402	Odars	18/04/16				01/10/13	Oui			Oui		1-TF						Oui	Zone 1
31403	Ondes	28/07/05				22/12/08	Oui			Oui		1-TF			Cap de Long Gangruse	Cap de Long Gangruse	Oui	Oui	Zone 1
31404	O6	05/03/04	05/03/04	05/03/04	05/03/04		Oui			Oui	Massif des Pyrénées	4-MOY	10		Le Portillon	Le Portillon		Oui	Zone 3
31405	Ore	10/01/07	10/01/07		10/01/07	13/11/18	Oui			Oui	Massif des Pyrénées	4-MOY			Le Portillon	Le Portillon	Oui	Oui	Zone 1
31406	Palaminy	09/04/08	09/04/08			19/01/11	Oui			Oui	Massif des Petites Pyrénées	2F			Le Portillon	Le Portillon	Oui	Oui	Zone 1
31407	Paulhac					18/11/11	Oui				Massif de Buzet	1-TF					Oui	Oui	Zone 1
31408	Payssous					13/11/18				Oui	Massif des Pyrénées	3-MOD	2					Oui	Zone 1
31409	Pechabou	21/01/14				01/10/13	Oui			Oui	Massif des Pyrénées	1-TF			Gangruse	Gangruse	Oui	Oui	Zone 1
31410	Pechbonnieu					30/08/05	Oui					1-TF					Oui	Oui	Zone 1
31411	Pechbusque					01/10/13	Oui					1-TF						Oui	Zone 1
31412	Peguihan							S		Oui		2F			Lunax	Lunax		Oui	Zone 1
31413	Pelleport					22/12/08	Oui			Oui		1-TF						Oui	Zone 1
31414	Peyrissas							S		Oui		2F						Oui	Zone 1
31415	Peyrouzet							S		Oui		2F						Oui	Zone 1
31416	Peyssies							S		Oui		2F					Oui	Oui	Zone 1
31417	Pibrac	17/02/17				22/12/08	Oui			Oui	Massif de Bouconne	1-TF					Oui	Oui	Zone 1
31418	Pin-Balma	18/04/16				30/08/05	Oui			Oui		1-TF						Oui	Zone 1
31420	Pinsaguel	03/12/03				22/12/08	Oui			Oui		1-TF			Montbel	Cap de Long	Oui	Oui	Zone 1
31421	Pins-Justaret	03/12/03				22/12/08	Oui			Oui		1-TF			Montbel	Cap de Long	Oui	Oui	Zone 1
31422	Plagne					19/01/11	Oui				Massif des Petites Pyrénées	2F						Oui	Zone 1

Département de la Haute-Garonne - Tableau des risques par commune

Code INSEE	Commune <i>(voir références et remarques en fin de document)</i>	PPRN approuvés					PPRN approuvés	PPRN prescrits	Plan de Surface Submersible	Cartographie Informatique des Zones Inondables (CIZI)	Feux de forêt	Séisme	Cavités	PPI Seveso	Rupture de barrage		Transport de matières dangereuses (TMD)		Risques météo, nucléaire*, Risque terroriste	Risque radon
		Inondation	Mouvement de terrain	Avalanches	Crues Torrentielles	Sécheresse						TF : Très Faible/zone 1 F : Faible/zone 2 MOD : Modéré/zone 3 MOY : Moyen/zone 4			Communes concernées par un PPI grand barrage approuvé	Communes concernées par l'onde de submersion d'un grand barrage	Par route et rail	Par canalisations		
31423	Plagnole					08/11/13	OUI			Oui	Massif de Rieumes	1:TF	1						Oui	Zone 1 : zones à potentiel radon faible Zone 2 : zones à potentiel radon faible mais sur lesquelles des facteurs géologiques particuliers peuvent faciliter le transfert du radon vers les bâtiments Zone 3 : zones à potentiel radon significatif
31424	Plaisance-du-Touch					22/12/08	OUI	I*		Oui		1:TF					Oui	Oui	Oui	Zone 1
31426	Points-de-Rivière					13/11/18		IMDT	GARONNE	Oui		3:MOD			La Portillon Cap de Long	Le Portillon Cap de Long L'Oule	Oui		Oui	Zone 2
31427	Points-lnard					13/11/18		IMDT	GARONNE	Oui	Massif des Piémonts des Pyrénées	3:MOD	3		Le Portillon Cap de Long	Le Portillon Cap de Long L'Oule			Oui	Zone 1
31428	Polastron					08/11/13	OUI			Oui		2F							Oui	Zone 1
31429	Pompertuzat	21/01/14				01/10/13	OUI			Oui		1:TF			Ganguse	Ganguse	Oui		Oui	Zone 1
31430	Ponlat-Taillebourg					13/11/18		IMDT	GARONNE	Oui		3:MOD			La Portillon Cap de Long TOule	Le Portillon Cap de Long TOule	Oui	Oui	Oui	Zone 1
31431	Portet-d'Aspet										Massif des Pyrénées	3:MOD	8						Oui	Zone 1
31432	Portet-de-Luchon										Massif des Pyrénées	4:MOY							Oui	Zone 2
31433	Portet-sur-Garonne	08/04/08	08/04/08			22/12/08	OUI			Oui		1:TF		Linde France Portet sur Garonne	Cap de Long	Cap de Long Vignasse Soulhem	Oui	Oui	Oui	Zone 1
31434	Poubeau										Massif des Pyrénées	4:MOY							Oui	Zone 2
31435	Poucharramet					08/11/13	OUI	I*		Oui		1:TF							Oui	Zone 1
31436	Pouy-de-Tonges					08/11/13	OUI			Oui		2F							Oui	Zone 1
31437	Pouze					01/10/13	OUI					1:TF						Oui	Oui	Zone 1
31439	Preserville	18/04/16	18/04/16				OUI	S		Oui		1:TF							Oui	Zone 1
31440	Prampary					13/11/18						3:MOD	2						Oui	Zone 1
31441	Prunet							S				1:TF							Oui	Zone 1
31442	Puydaniel							S		Oui	Massif des Coteaux de l'Alage	1:TF					Oui	Oui	Oui	Zone 1
31443	Puymarin							S		Oui		2F			Lunax	Lunax			Oui	Zone 1
31444	Puysségur					22/12/08	OUI			Oui		1:TF							Oui	Zone 1
31445	Quint-Fonsegrives	18/04/16				30/08/05	OUI			Oui		1:TF			Ganguse	Ganguse	Oui		Oui	Zone 1
31446	Ramonville-Saint-Agne	21/01/14				30/08/05	OUI			Oui		1:TF			Ganguse	Ganguse	Oui		Oui	Zone 1
31447	Razecucelle					13/11/18				Oui	Massif des Pyrénées	3:MOD	4						Oui	Zone 1
31448	Rebique					01/10/13	OUI			Oui		1:TF							Oui	Zone 1
31449	Regades					13/11/18				Oui	Massif des Piémonts des Pyrénées	3:MOD	10						Oui	Zone 1
31450	Renneville						OUI	S		Oui		1:TF			Ganguse	Ganguse	Oui	Oui	Oui	Zone 1
31451	Revel	16/07/14						S		Oui	Massif de la Montagne noire	1:TF	1				Oui	Oui	Oui	Zone 3

Département de la Haute-Garonne - Tableau des risques par commune

Code INSEE	Commune <i>(voir références et renvois en fin de document)</i>	PPRN approuvés				PPRN approuvés	PPRN prescrits	Plan de Surface Submersible	Cartographie Informatrice des Zones Inondables (CIZI)	Feux de forêt	Séisme	Cavités	PPI Seveso	Rupture de barrage		Transport de matières dangereuses (TMD)		Risques météo, nucléaire*, Risque terroriste	Risque radon
		Inondation	Mouvement de terrain	Avalanches	Crues Torrentielles	Sécheresse					TF : Très Faible/zone 1 F : Faible/zone 2 MOD : Modéré/zone 3 MOY : Moyen/zone 4			Communes concernées par un PPI grand barrage approuvé	Communes concernées par l'onde de submersion d'un grand barrage	Par route et rail	Par canalisations		
31452	Rieucaze					13/11/18			Oui	Massif des Picoments des Pyrénées	3-MOD							Oui	Zone 1 : zones à potentiel radon faible Zone 2 : zones à potentiel radon faible mais sur lesquelles des facteurs géologiques particuliers peuvent faciliter le transfert du radon vers les bâtiments Zone 3 : zones à potentiel radon significatif
31453	Rieunajou						S		Oui		1-TF							Oui	Zone 1
31454	Rieumes					08/11/13	OUI		Oui	Massif de Rieumes	1-TF							Oui	Zone 1
31455	Rieux-Volvestre					19/01/11	OUI	GARONNE	Oui		2F	2		Cap de Long	Cap de Long			Oui	Zone 1
31456	Riolas						S				2F			Antiquaz-Fingaz-Bousens	La Portillon Cap de Long Toulle			Oui	Zone 1
31457	Roquefort-sur-Garonne	03/07/05	03/07/05		03/07/05	13/11/16	OUI		Oui	Massif des Petites Pyrénées	2F	3			Le Portillon Cap de Long Toulle	Oui	Oui	Oui	Zone 1
31459	Roqueseriere					18/11/11	OUI				1-TF					Oui	Oui	Oui	Zone 1
31458	Roques-sur-Garonne	03/12/03				22/12/08	OUI		Oui		1-TF			Cap de Long Laparlan Soulecm	Cap de Long	Oui	Oui	Oui	Zone 1
31460	Roquettes	03/12/03				22/12/08	OUI		Oui		1-TF	2		Cap de Long	Cap de Long		Oui	Oui	Zone 1
31461	Rouede					13/11/18			Oui		3-MOD							Oui	Zone 1
31462	Rouffiac-Tolosan					30/08/05	OUI				1-TF					Oui		Oui	Zone 1
31463	Roumens						S		Oui		1-TF			Carnamazes	Carnamazes			Oui	Zone 1
31464	Sabonnères					08/11/13	OUI		Oui		1-TF	1						Oui	Zone 1
31465	Sacourvielle	02/07/01	02/07/01	02/07/01	02/07/01	22/12/08	OUI			Massif des Pyrénées	4-MOY	1						Oui	Zone 3
31466	Saiguède						OUI				1-TF						Oui	Oui	Zone 1
31467	Saint-Alban	08/11/07				30/08/05	OUI		Oui		1-TF			Ganglise	Ganglise	Oui		Oui	Zone 1
31468	Saint-Andre						S		Oui	Massif de Fabas Massif de Maudoussan	2F							Oui	Zone 1
31469	Saint-Araille					08/11/13	OUI		Oui		2F			Le Portillon	Le Portillon			Oui	Zone 1
31470	Saint-Aventin	30/11/98	30/11/98	30/11/98	30/11/98		OUI		Oui	Massif des Picoments des Pyrénées	4-MOY			Le Portillon	Le Portillon			Oui	Zone 2
31471	Saint-Bart-L- ez	07/07/08	07/07/08		07/07/08		OUI		Oui	Massif des Picoments des Pyrénées	4-MOY	6				Oui		Oui	Zone 3
31472	Saint-Bertrand-de-Comminges					13/11/18		GARONNE	Oui		4-MOY	11			Le Portillon Cap de Long	Oui	Oui	Oui	Zone 1
31473	Saint-Cezert					22/12/08	OUI		Oui		1-TF							Oui	Zone 1
31474	Saint-Christaud					19/01/11	OUI	GARONNE	Oui	Massif des Coteaux du Volvestre	2F			Cap de Long	Cap de Long		Oui	Oui	Zone 1
31475	Saint-Clar-de-Rivière					22/12/08	OUI		Oui		1-TF						Oui	Oui	Zone 1
31480	Sainte-Foy-d'Aigrefeuille	18/04/16					OUI		Oui		1-TF							Oui	Zone 1

Département de la Haute-Garonne - Tableau des risques par commune

Code INSEE	Commune <i>(voir références et remarques en fin de document)</i>	PPRN approuvés					PPRN approuvés	PPRN prescrits	Plan de Surface Submersible	Cartographie Informatique des Zones Inondables (CI2I)	Feux de forêt	Séisme	Cavités	PPI Sevso	Rupture de barrage		Transport de matières dangereuses (TMD)		Risques météo, nucléaire*, Risque terroriste	Risque radon
		Inondation	Mouvement de terrain	Avalanches	Crues Torrentielles	Sécheresse						TF : Très Faible/zone 1 F : Faible/zone 2 MOD : Modéré/zone 3 MOY : Moyen/zone 4			Communes concernées par un PPI grand barrage approuvé	Communes concernées par l'onde de submersion d'un grand barrage	Par route et rail	Par canalisations		
31481	Sainte-Foy-de-Peyrolères					22/12/08	OUI			Oui		1:TF		Lacroix Sainte Foy de Peyrolères					Oui	Zone 1 : zones à potentiel radon faible Zone 2 : zones à potentiel radon faible mais sur lesquelles des facteurs géologiques particuliers peuvent faciliter le transfert du radon vers les bâtiments Zone 3 : zones à potentiel radon significatif
31496	Sainte-Livrade					22/12/08	OUI		SAVE	Oui		1:TF					Oui		Oui	Zone 1
31476	Sainte-Elix-le-Château					08/11/13	OUI			Oui		2F					Oui	Oui	Oui	Zone 1
31477	Sainte-Elix-Séglan							S		Oui		2F						Oui	Oui	Zone 1
31478	Saint-Félix-Lauragais							S		Oui		1:TF			Carmazès	Carmazès		Oui	Oui	Zone 1
31479	Saint-Ferreol-de-Comminges							S		Oui		2F							Oui	Zone 1
31482	Saint-Frajon							S		Oui	Massif de Fabas	2F							Oui	Zone 1
31483	Saint-Gaudens					13/11/18		LMOT	GARONNE	Oui		3-MOD	5	Fibre Excellence Saint-Gaudens	Le Portillon Cap de Long Oule	Le Portillon Cap de Long Oule	Oui	Oui	Oui	Zone 2
31484	Saint-Genès-Bellevue					30/08/05	OUI			Oui		1:TF							Oui	Zone 1
31485	Saint-Germier							S		Oui		1:TF							Oui	Zone 1
31486	Sainte-Hilaire					22/12/08	OUI			Oui		1:TF					Oui	Oui	Oui	Zone 1
31487	Saint-Ignan					13/11/18			GARONNE	Oui		3-MOD			Cap de Long	Cap de Long			Oui	Zone 1
31488	Saint-Jean	21/06/04				30/08/05	OUI			Oui		1:TF					Oui		Oui	Zone 1
31489	Saint-Jean-l'Herm					18/11/11	OUI			Oui		1:TF							Oui	Zone 1
31490	Saint-Jory	29/07/05				18/11/11	OUI			Oui		1:TF		Total Marketing France Lespinasse	Cap de Long Garquoise	Cap de Long Garquoise	Oui		Oui	Zone 1
31491	Saint-Julia							S		Oui		1:TF							Oui	Zone 1
31492	Saint-Julien					19/07/11	OUI	LMOT		Oui		2F			Cap de Long	Cap de Long	Oui		Oui	Zone 1
31493	Saint-Lary-Boujean							S		Oui		3-MOD							Oui	Zone 1
31494	Saint-Laurent							S	SAVE	Oui		2F							Oui	Zone 1
31495	Saint-Léon							S		Oui		1:TF						Oui	Oui	Zone 1
31497	Saint-Loup-Cammas					30/08/05	OUI					1:TF							Oui	Zone 1
31498	Saint-Loup-en-Comminges							S		Oui		3-MOD							Oui	Zone 1
31499	Saint-Lys					22/12/08	OUI	I*		Oui		1:TF				Le Portillon			Oui	Zone 1
31500	Saint-Mamet	29/08/00	29/08/00	29/08/00	29/08/00		OUI			Oui	Massif des Pyrénées	4-MOY					Oui		Oui	Zone 3
31501	Saint-Marcel-Paulel							S		Oui	Massif de Cardellnac	3-MOD	6						Oui	Zone 1
31502	Saint-Marcel					13/11/18				Oui		3-MOD							Oui	Zone 1
31503	Saint-Mary					13/11/18			GARONNE	Oui	Massif des Petites Pyrénées	3-MOD	4		Le Portillon Cap de Long Oule	Le Portillon Cap de Long Oule	Oui	Oui	Oui	Zone 1

Département de la Haute-Garonne - Tableau des risques par commune

Code INSEE	Commune <i>(voir références et remarques en fin de document)</i>	PPRN approuvés					PPRN approuvés	PPRN prescrits	Plan de Surface Submersible	Cartographie Informatique des Zones Inondables (CIZI)	Feux de forêt Massifs À risques	Séisme TF : Très Faible/zone 1 F : Faible/zone 2 MOD : Modéré/zone 3 MOY : Moyen/zone 4	Cavités	PPI Sevso	Rupture de barrage		Transport de matières dangereuses (TMD)		Risques météo, nucléaire*, Risque terroriste	Risque radon
		Inondation	Mouvement de terrain	Avalanches	Crues Torrentielles	Sécheresse									Communes concernées par un PPI grand barrage approuvé	Communes concernées par l'onde de submersion d'un grand barrage	Par route et rail	Par canalisations		
31504	Sainte-Médard					13/11/18					Massif des Petites Pyrénées	3:MOD					Oui		Oui	Zone 1
31505	Sainte-Michel					19/01/11	OUI					2F	5						Oui	Zone 1
31506	Saint-Orens-de-Ganerville	18/04/16				01/10/13	OUI			Oui		1:TF	1		Ganguse	Ganguse			Oui	Zone 1
31508	Saint-Paul-d'Oueil	02/07/01	02/07/01	02/07/01	02/07/01		OUI				Massif des Pyrénées	4:MOY							Oui	Zone 1
31507	Saint-Paul-sur-Save					22/12/08	OUI		SAVE	Oui		1:TF						Oui	Oui	Zone 1
31509	Sainte-Pé-d'Ardet					13/11/18					Massif des Pyrénées Massif des Pyrénées	3:MOD	5						Oui	Zone 1
31510	Saint-Pé-d'Elbosc							S	SAVE	Oui		2F							Oui	Zone 1
31511	Saint-Pierre							S		Oui		1:TF							Oui	Zone 1
31512	Saint-Pierre-de-Lages	18/04/16					OUI	S		Oui		1:TF							Oui	Zone 1
31513	Saint-Plancard					13/11/18			SAVE	Oui	Massif de Cardeilhac	3:MOD							Oui	Zone 1
31514	Saint-Rome	16/07/14					OUI	S		Oui		1:TF			Ganguse	Ganguse	Oui	Oui	Oui	Zone 1
31515	Saint-Rustice	12/07/06	12/07/06			18/11/11	OUI			Oui		1:TF			Ganguse	Ganguse	Oui		Oui	Zone 1
31516	Saint-Sauveur	09/11/07	09/11/07			18/11/11	OUI			Oui		1:TF	1		Ganguse	Ganguse	Oui	Oui	Oui	Zone 1
31517	Saint-Sulpice-sur-Lez	20/11/02	20/11/02				OUI	S		Oui		2F						Oui	Oui	Zone 1
31518	Saint-Thomas	17/02/17				22/12/08	OUI					1:TF							Oui	Zone 1
31519	Saint-Vincent							S		Oui		1:TF							Oui	Zone 1
31520	Sajus					08/11/13	OUI				Massif de Rieumes	2F							Oui	Zone 1
31521	Saleich					13/11/18					Massif des Pyrénées Massif des Pyrénées Massif des Pyrénées	3:MOD	31						Oui	Zone 1
31522	Salerme							S			Massif des Fabas	2F							Oui	Zone 1
31523	Salles-du-Salat	06/01/06	06/01/06			13/11/18	OUI			Oui	Massif des Pyrénées des Pyrénées	3:MOD	2					Oui	Oui	Zone 2
31524	Salles-et-Prayviel	04/12/00	04/12/00		04/12/00		OUI			Oui	Massif des Pyrénées	4:MOY			Le Portillon	Le Portillon		Oui	Oui	Zone 3
31525	Salles-sur-Garonne					19/01/11	OUI		GARONNE	Oui		2F			Cap de Long	Cap de Long	Oui		Oui	Zone 1
31528	Saman							S	SAVE	Oui		3:MOD							Oui	Zone 1
31529	Samouillan							S		Oui		2F							Oui	Zone 1
31530	Sana					19/01/11	OUI					2F							Oui	Zone 1
31531	Sarracave							S				3:MOD							Oui	Zone 1
31532	Sarremezan							S	SAVE	Oui	Massif de Cardeilhac	3:MOD							Oui	Zone 1
31533	Saubens					22/12/08	OUI	LMDT	GARONNE	Oui		1:TF			Cap de Long	Cap de Long		Oui	Oui	Zone 1

Département de la Haute-Garonne - Tableau des risques par commune

Code INSEE	Commune <i>(voir références et remarques en fin de document)</i>	PPRN approuvés				PPRN approuvés	PPRN prescrits	Plan de Surface Submersible	Cartographie Informatique des Zones Inondables (CIZI)	Feux de forêt	Séisme	Cavités	PPI Scvsso	Rupture de barrage		Transport de matières dangereuses (TMD)		Risques météo, nucléaire*, Risque terroriste	Risque radon
		Inondation	Mouvement de terrain	Avalanches	Crues Torrentielles	Sécheresse					TF : Très Faible/zone 1 F : Faible/zone 2 MOD : Modéré/zone 3 MOY : Moyen/zone 4			Communes concernées par un PPI grand barrage approuvé	Communes concernées par l'onde de submersion d'un grand barrage	Par route et rail	Par canalisations		
31534	Sausseus								Oui		1:TF							Oui	Zone 1
31535	Sauveterre-de-Comminges					13/11/18			Oui	Massif des Pénonts des Pyrénées	3:MOD	34						Oui	Zone 1
31536	Saux-et-Pomarède					13/11/18			Oui		3:MOD						Oui	Oui	Zone 1
31537	Savarthes					13/11/18					3:MOD						Oui	Oui	Zone 1
31538	Savères					08/11/13	Oui		Oui	Massif de Rieumes	2F							Oui	Zone 1
31539	Sedilhac					13/11/18				Massif de Cardelhac	3:MOD							Oui	Zone 1
31540	Segreville								Oui		1:TF							Oui	Zone 1
31541	Seilh	15/10/07				22/12/08	Oui		Oui		1:TF			Cap de Long Garquise	Cap de Long Garquise		Oui	Oui	Zone 1
31542	Seilhhan					13/11/18		GARONNE	Oui	Massif des Pénonts des Pyrénées	3:MOD	5		Le Portillon	Cap de Long Garquise		Oui	Oui	Zone 1
31543	Senarens					08/11/13	Oui		Oui		2F	42						Oui	Zone 1
31544	Senjouagnet					13/11/18			Oui	Massif des Pyrénées	4:MOY							Oui	Zone 1
31545	Sepx					13/11/18					3:MOD	7						Oui	Zone 1
31546	Seyre								Oui		1:TF						Oui	Oui	Zone 1
31547	Seysses					22/12/08	Oui	I*	Oui		1:TF						Oui	Oui	Zone 1
31548	Signac	31/10/14	31/10/14		31/10/14		Oui		Oui		4:MOY				Le Portillon		Oui	Oui	Zone 3
31549	Sode	31/10/14	31/10/14		31/10/14		Oui			Massif des Pyrénées	4:MOY							Oui	Zone 3
31550	Souich					13/11/18			Oui	Massif des Pénonts des Pyrénées	3:MOD							Oui	Zone 1
31551	Tarabel							S	Oui		1:TF							Oui	Zone 1
31552	Terrebasse							S	Oui		2F							Oui	Zone 1
31553	Tihl					22/12/08	Oui		Oui		1:TF							Oui	Zone 1
31554	Touille	14/09/04	14/09/04		14/09/04	13/11/18	Oui		Oui	Massif des Pénonts des Pyrénées	3:MOD							Oui	Zone 1
31555	Toulouse	20/12/11	15/07/88			25/10/10	Oui		Oui		1:TF	4	Unde France Portet sur Garonne - EssorSTCM Toulouse Tolouses (ex AST - ex Hérakée)	Cap de Long Garquise	Cap de Long Garquise		Oui	Oui	Zone 1
31557	Tournefeuille					22/12/08	Oui	I*	Oui		1:TF					Oui		Oui	Zone 1
31558	Tourens							S	Oui		1:TF							Oui	Zone 1
31559	Trebons-de-Luchon										4:MOY				Le Portillon	Le Portillon		Oui	Zone 3
31560	Trebons-sur-La-Grasse							S	Oui	Massif des Pyrénées	1:TF							Oui	Zone 1

Département de la Haute-Garonne - Tableau des risques par commune

Code INSEE	Commune <i>(*voir références et remarques en fin de document)</i>	PPRN approuvés					PPRN approuvés	PPRN prescrits	Plan de Surface Submersible	Cartographie Informatique des Zones Inondables (CIZI)	Feux de forêt	Séisme	Cavités	PPI Seveso	Rupture de barrage		Transport de matières dangereuses (TMD)		Risques météo, nucléaire*, Risque terroriste	Risque radon
		Inondation	Mouvement de terrain	Avalanches	Crues Torrentielles	Sécheresse									Communes concernées par un PPI grand barrage approuvé	Communes concernées par l'onde de submersion d'un grand barrage	Par route et rail	Par canalisations		
31562	Urau					13/11/18				Oui	Massif des Pyrénées Massif des Pyrénées	3-MOD	39						Oui	Zone 1 : zones à potentiel radon faible Zone 2 : zones à potentiel radon faible mais sur lesquelles des facteurs géologiques particuliers peuvent faciliter le transfert du radon vers les bâtiments Zone 3 : zones à potentiel radon significatif
31563	Vacqueiers					18/11/11	OUI					1-TF			Le Portillon	Le Portillon	Oui	Oui	Oui	Zone 1
31564	Valcabrère					13/11/18			GARONNE	Oui		3-MOD							Oui	Zone 1
31565	Valentine					13/11/18		IMDT	GARONNE	Oui	Massif des Pyrénées	3-MOD	1	Fibre Excellence Saint-Gaudens	Le Portillon Cap de Long Toule	Le Portillon Cap de Long Toule	Oui	Oui	Oui	Zone 1
31566	Vallegue							S		Oui		1-TF							Oui	Zone 1
31567	Vallès-villes	18/04/16					OUI	S		Oui		1-TF							Oui	Zone 1
31568	Varrenes					01/10/13	OUI			Oui		1-TF							Oui	Zone 1
31569	Vandreuil							S		Oui	Massif de la Montagne noire	1-TF							Oui	Zone 3
31570	Vaux							S		Oui		1-TF							Oui	Zone 1
31571	Vendine							S		Oui		1-TF							Oui	Zone 1
31572	Venerque	08/02/01	08/02/01				OUI	S		Oui		1-TF			Montbel	Montbel Gonouze Néguliers Laperran Soulcem		Oui	Oui	Zone 1
31573	Verteil							S		Oui		1-TF					Oui		Oui	Zone 1
31574	Vernet	08/02/01					OUI	S		Oui		1-TF			Montbel				Oui	Zone 1
31575	Vieille-Toulouse	03/12/03	07/07/08			01/10/13	OUI			Oui		1-TF			Cap de Long	Cap de Long		Oui	Oui	Zone 1
31576	Vieilleville	16/07/14					OUI	S		Oui		1-TF			Gangouze		Gangouze	Oui	Oui	Zone 1
31577	Vignaux					22/12/08	OUI					1-TF							Oui	Zone 1
31578	Vigoulet-Auzil					01/10/13	OUI					1-TF							Oui	Zone 1
31579	Villaries					18/11/11	OUI			Oui		1-TF						Oui	Oui	Zone 1
31580	Villate					22/12/08	OUI					1-TF							Oui	Zone 1
31581	Villaudrie					18/11/11	OUI			Oui		1-TF							Oui	Zone 1
31582	Villefranche-de-Lauragais	16/07/14					OUI	S		Oui		1-TF			Gangouze		Gangouze	Oui	Oui	Zone 1
31583	Villennatier	31/12/08				18/11/11	OUI			Oui		1-TF							Oui	Zone 1
31584	Villennu-sur-Tarn	31/12/08				18/11/11	OUI			Oui		1-TF							Oui	Zone 1
31585	Villeneuve-de-Rivière					13/11/18		IMDT	GARONNE	Oui		3-MOD			Le Portillon Cap de Long Toule	Le Portillon Cap de Long Toule	Oui	Oui	Oui	Zone 1
31586	Villeneuve-Lécussan					13/11/18			SAFE	Oui		3-MOD		Arkens Lanmeizan*				Oui	Oui	Zone 1

Département de la Haute-Garonne - Tableau des risques par commune

Code INSEE	Commune (voir références et remarques en fin de document)	PPRN approuvés					PPRN approuvés	PPRN prescrits	Plan de Surface Submersible	Cartographie Informatique des Zones Inondables (CIZI)	Feux de forêt	Séisme	Cavités	PPI Saisvso	Rupture de barrage		Transport de matières dangereuses (TMD)	Risques météo, nucléaire*, Risque terroriste	Risque radon	
		Inondation	Mouvement de terrain	Avalanches	Crues Torrentielles	Sécheresse					Massifs À risques	TF : Très Faible/zone 1 F : Faible/zone 2 MOD: Modéré/zone 3 MOY : Moyen/zone 4				Communes concernées par un PPI grand barrage approuvé	Communes concernées par l'onde de submersion d'un grand barrage	Par route et rail	Par canalisations	(Risques communs à toutes les communes)
31587	Villeneuve-les-Bouloc					18/11/11	OUI			OUI		1.TF			Ganguse	Ganguse	OUI	OUI	OUI	Zone 1
31588	Villeneuve-Tolosane					22/12/08	OUI					1.TF		Linde France Point sur Garonne			OUI	OUI	OUI	Zone 1
31589	Villeneuve	16/07/14					OUI	S		OUI		1.TF			Ganguse	Ganguse	OUI	OUI	OUI	Zone 1

586

TOTAL	170	84	21	54	355	328	210	76	465	187	586	124	22	137	160	174	166	586	586
-------	-----	----	----	----	-----	-----	-----	----	-----	-----	-----	-----	----	-----	-----	-----	-----	-----	-----

Les risques météo sont les suivants : vent violent, orages, pluie-inondation, inondation, grand-froid, crue, avalanche, neige-verglas

Références :

- 1 : Inondation

MDT : Mouvement de terrain

A : Avalanche

CT : Crues torrentielles

S : Sécheresse
- Pour le risque sismique :

TF : Très Faible/zone 1

F : Faible/zone 2

MOD : Modéré/zone 3

MOY : Moyen/zone 4

PPRN : Plan de prévention des risques naturels
PPI : Plan particulier d'intervention

* NB1 : l'établissement Arkema qui fait l'objet d'un PPI est situé dans le département des Hautes-Pyrénées. Toutefois, cinq communes situées dans le département de la Haute-Garonne sont concernées par la zone d'application du PPI.

* NB2 : le PPR inondation du Touch aval (11 communes) approuvé le 29/06/2012 a été annulé sur un motif de forme le 18/12/2015. Un nouvel arrêté de prescription a été pris le 18/07/2017. Communes concernées : Bérat, Fonsorbes, Labastide, Lamassière, Lherm, Plaisance-du-Touch, Pouébarra, Saint-Claude-Rivière, Saint-Lys, Seysses, Tournefeuille

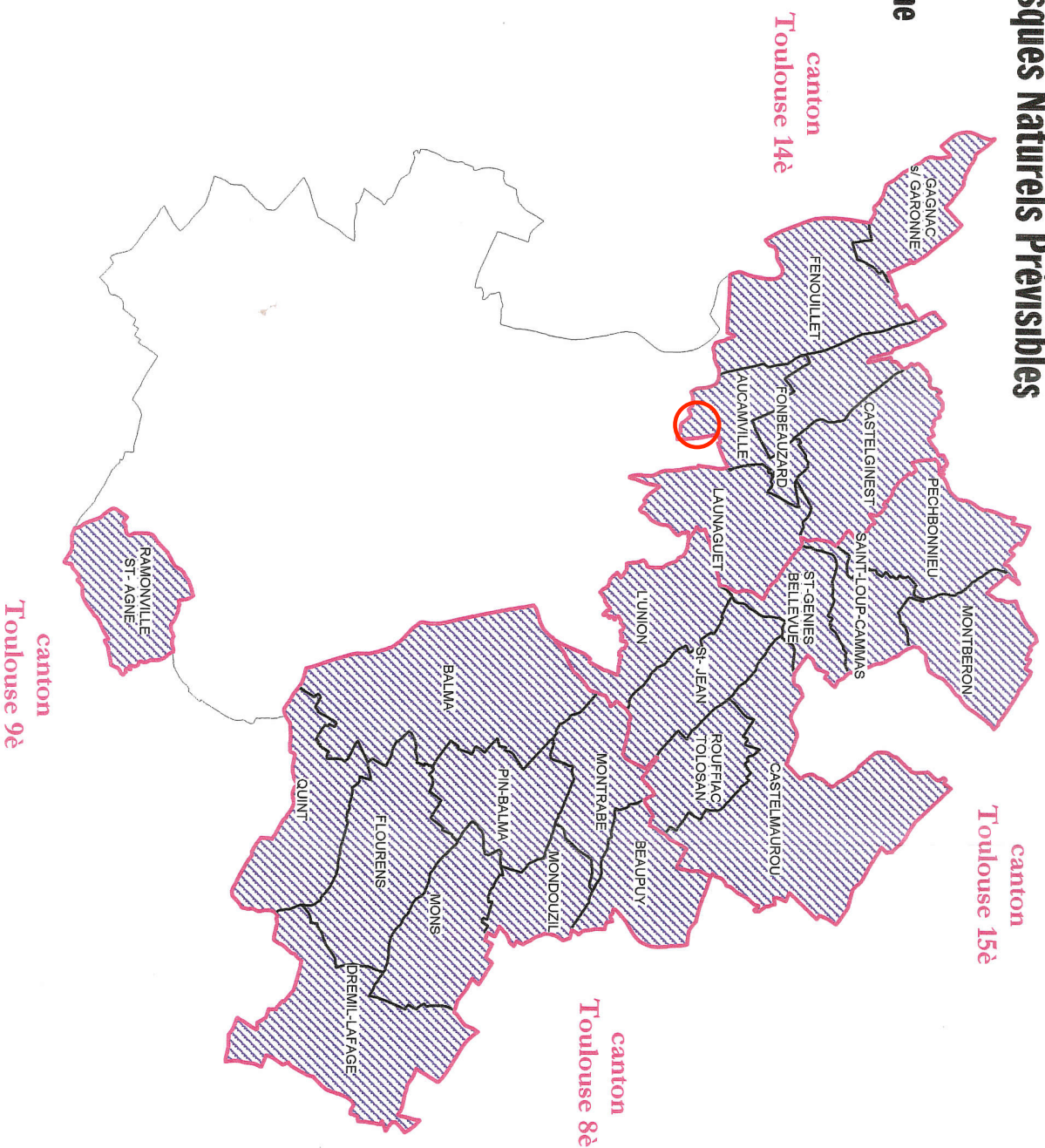
* NB3 : le risque nucléaire pour la Haute-Garonne correspond à un risque d'exposition à un nuage radioactif.

245 communes concernées par un ou les deux risques TMD

Plan de Prévention des Risques Naturels Prévisibles

Mouvements différentiels de terrain
liés au phénomène de retrait-gonflement
des sols argileux

Département de la Haute-Garonne



échelle: 1/100000

DDE31/SEMI/SDRIS - le 29/01/2014 01/07/05



PLAN DE PREVENTION DES RISQUES D'INONDATION DE L'HERS-MORT AVAL

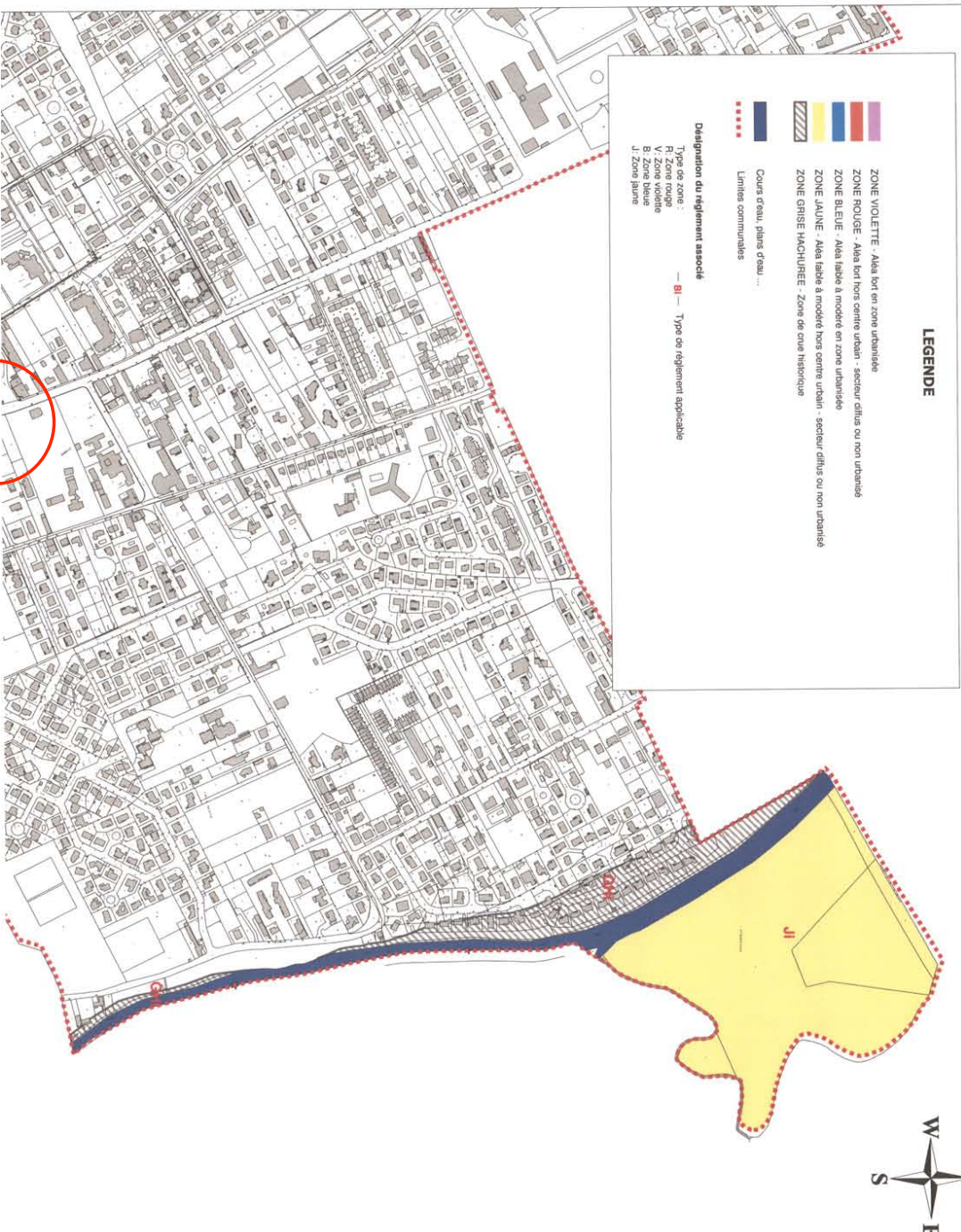
Cartographie réglementaire
Commune de AUCAMVILLE

Echelle : 1/5 000°



Agence Toulouse
20, Boulevard de l'Europe
31300 TOULOUSE
Tel : 05 62 34 07 43 - Fax : 05 62 14 08 95
Email: hydrat31@wanadoo.fr

D	Dossier approuvé	18/06/2007	Gcd	Pjn
Index	Copie de la modification	Date	Etabli par	Vérifié par

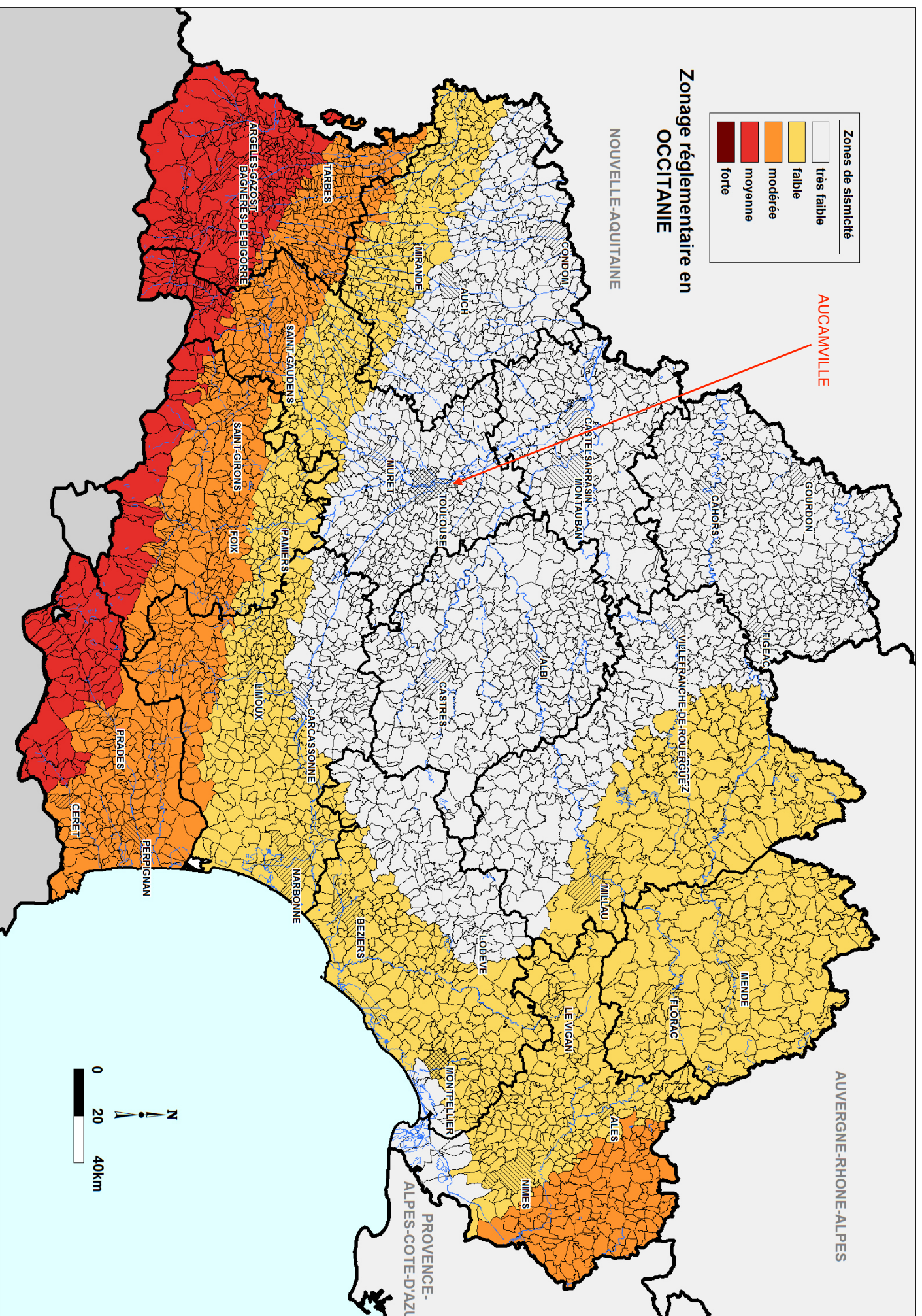




Zonage réglementaire en OCCITANIE

NOUVELLE-AQUITAINE

AUCAMVILLE



PLC Avocats
Cabinet d'Avocats
24, rue Godot de Mauroy
75009 PARIS

Asnières-Sur-Seine, le 02 février 2026

N/Ref.: 26-0075

Dossier suivi par : [REDACTED]

Vente : BNP PARIBAS PERSONAL FINANCE / [REDACTED]
[REDACTED]

Mon Cher Maître,

Conformément à l'Article 94 de la Loi n° 2019-1428 du 24 décembre 2019 en vigueur depuis le 1er juin 2020 venu modifier l'article L. 112-11 du Code de l'Urbanisme, vous avez sollicité un certificat relatif au **Plan d'Exposition au Bruit (PEB)** concernant un immeuble situé :

AUCAMVILLE

20, chemin Bellegarrigues

Cadastrée Section : AI n° 58, 245, 247, 4727m²

À ce jour cet immeuble **n'est pas situé** dans l'une des zones de bruit définie par un plan d'exposition au bruit des aérodomes prévu par l'article L. 112-6 du code de l'urbanisme.

Je vous prie de croire, Mon Cher Maître, en l'expression de mes salutations distinguées.



**Plan de prévention des risques naturels
concernant les mouvements différentiels
de terrain
liés au phénomène de retrait-gonflement
des sols argileux
dans le département de la Haute-Garonne**

PPR APPROUVE

PPR SECHERESSE
règlement

**PLAN DE PREVENTION DES RISQUES
NATURELS PREVISIBLES (PPR)
MOUVEMENTS DIFFÉRENTIELS DE TERRAIN LIÉS AU
PHÉNOMÈNE DE
RETRAIT-GONFLEMENT DES SOLS ARGILEUX**

(Haute-Garonne)

REGLEMENT

Titre I- Portée du règlement

Article I-1 Champ d'application

Le présent règlement s'applique pour les communes du département de la Haute-Garonne,

- à défaut d'étude géologique couvrant la conception,
- sauf présentation de documents complémentaires présentés par les communes et approuvés par les services de l'état.

Il détermine les mesures de prévention des risques naturels prévisibles de mouvements de terrain différentiels liés au phénomène de retrait-gonflement des sols argileux.

En application de l'article L.562-1 du Code de l'Environnement, le plan de zonage comprend une zone unique caractérisée comme moyennement exposée (B2).

Article I-2 Effets du P.P.R.

Le PPR approuvé vaut servitude d'utilité publique. A ce titre, il doit être annexé au PLU, conformément à l'article L.126-1 du Code de l'Urbanisme. Les mesures prescrites dans le présent règlement sont mises en œuvre sous la responsabilité du maître d'ouvrage et du maître d'œuvre. Conformément à l'article L.526-5 du Code de l'Environnement, le non-respect des mesures rendues obligatoires est passible des peines prévues à l'article L.480-4 du Code de l'Urbanisme.

Selon les dispositions de l'article L.125-6 du Code des Assurances, l'obligation de garantie de l'assuré contre les effets des catastrophes naturelles prévue à l'article L.125-2 du même code ne s'impose pas aux entreprises d'assurance à l'égard des biens immobiliers construits en violation des règles prescrites. Toutefois, cette dérogation ne peut intervenir que lors de la conclusion initiale ou du renouvellement du contrat d'assurance.

Titre II- Mesures applicables aux constructions individuelles nouvelles (hors permis groupés), aux extensions de bâtiments et aux annexes d'habitation non accolées.

Les dispositions du présent titre sont définies en application de l'article L.562-1 du Code de l'Environnement, sans préjudice des règles normatives en vigueur. Elles s'appliquent à l'ensemble des zones à risques délimitées sur le plan du zonage réglementaire, sauf dispositions contraires explicitement mentionnées. Les mesures constructives, ci-après décrites, s'appliquent aux constructions nouvelles et aux extensions des bâtiments existants.

A défaut d'étude géotechnique couvrant la conception, le pré-dimensionnement et l'exécution des fondations, ainsi que l'adaptation de la construction et de son environnement immédiat aux caractéristiques du site, conformément à la mission géotechnique type G0 + G12 spécifiée dans la norme NF P94-500, les dispositions suivantes s'appliquent :

II-1) Mesures structurales :

Article II-1-1 Est interdite :

- l'exécution d'un sous-sol partiel.

Article II-1-2 Sont prescrites :

II-1-2-1 la profondeur minimum des fondations est fixée à 0,80 m, sauf rencontre de sols durs non argileux à une profondeur inférieure ;

- sur terrain en pente et pour des constructions réalisées sur plate-forme en déblais ou déblais-remblais, ces fondations doivent être descendues à une profondeur plus importante à l'aval qu'à l'amont afin d'assurer une homogénéité de l'ancrage ;
- les fondations sur semelles doivent être continues, armées et bétonnées à pleine fouille, aussitôt après ouverture, selon les préconisations de la norme DTU 13-12 : Règles pour le calcul des fondations superficielles.

II-1-2-2 : les dispositions de conception et de réalisation des constructions suivantes :

- toutes parties de bâtiment fondées différemment et susceptibles d'être soumises à des tassements ou des soulèvements différentiels doivent être désolidarisées et séparées par un joint de rupture sur toute la hauteur de la construction ;
- les murs porteurs doivent comporter un chaînage horizontal et vertical liaisonné selon les préconisations de la norme DTU 20-1 : Règles de calcul et dispositions constructives minimales ;
- la réalisation d'un plancher porteur sur vide sanitaire ou sur sous-sol total, voire d'un radier général, est recommandée. A défaut, le dallage sur terre-plein doit faire l'objet de dispositions assurant l'atténuation du risque de mouvements différentiels vis-à-vis de l'ossature de la construction et de leurs conséquences, notamment sur les refends, cloisons, doublages et canalisations ;
- la mise en place d'un dispositif spécifique d'isolation des murs en cas de source de chaleur en sous-sol.

II-2) Mesures applicables à l'environnement immédiat :

Article II-2-1 Sont interdits :

- toute plantation d'arbre ou d'arbuste avide d'eau à une distance de la construction inférieure à leur hauteur à maturité (1,5 fois en cas de rideau d'arbres ou d'arbustes) sauf mise en place d'écran anti-racines d'une profondeur minimale de 2 m (voir liste annexée) ;
- toute réalisation de nouveau puits à moins de 10 m d'une construction.

Article II-2-2 Sont prescrits :

- le rejet des eaux pluviales doit être limité par la mise en place de mesures compensatoires à l'imperméabilisation des sols. Ces mesures reposent sur le contrôle du débit des rejets à la parcelle, à l'unité foncière ou au lotissement.

Ces mesures doivent permettre d'assurer :

- soit la rétention des eaux de pluie et de ruissellement, avec un effet de temporisation et de régulation avant rejet vers le réseau collectif ou vers le milieu superficiel (cours d'eau, fossé, ...)
- soit l'infiltration (en fonction de la nature du sol, de sa perméabilité, ..)

Certaines mesures permettent d'assurer une solution mixte, alliant rétention et infiltration.

Tout système d'infiltration (puits d'infiltration, tranchée drainante, noue d'infiltration, ...) devra être situé à une distance minimale de 15 m. de toute construction.

Nota : dans les communes dotées d'un schéma communal d'assainissement pluvial, se référer à ce document

- le rejet des eaux usées dans le réseau collectif lorsqu'il existe. A défaut, les éventuels rejets doivent être situés à une distance minimale de 15 m de toute construction ;

Nota : dans les communes dotées d'une carte d'aptitude des sols à l'assainissement, se référer à ce document ;

- la mise en place de dispositifs assurant l'étanchéité des canalisations d'évacuation des eaux usées et pluviales (joints souples...) ;
- la mise en place, sur toute la périphérie de la construction, d'un dispositif d'une largeur minimale de 1,50 m s'opposant à l'évaporation, sous la forme d'un écran imperméable sous terre végétale (géomembrane) ou d'un revêtement étanche (terrasse), dont les eaux de ruissellement seront récupérées par un dispositif d'évacuation de type caniveau ;
- le captage des écoulements de faible profondeur, lorsqu'ils existent, par un dispositif de drainage périphérique situé à une distance minimale de 2 m de toute construction ;
- l'arrachage des arbres et arbustes avides d'eau situés à une distance de l'emprise de la construction projetée inférieure à leur hauteur à maturité (voir liste annexée).
- à défaut de possibilité d'arrachage des arbres situés à une distance de l'emprise de la construction inférieure à leur hauteur à maturité, notamment lorsqu'ils sont situés sur le domaine public, un espace boisé et classé et que l'accord de l'autorité compétente n'a pu être obtenu, ou, lorsqu'ils présentent un intérêt majeur particulier, la mise en place d'un écran anti-racines d'une profondeur minimale de 2 m sera obligatoire.

Article II-2-3 Est recommandé :

- pour les puits existants, et en l'absence d'arrêté préfectoral définissant les mesures de restriction des usages de l'eau, quel que soit l'origine de l'eau utilisée, tout pompage excessif à usage domestique, entre mai et octobre, dans un puit situé à moins de 10 m d'une construction et où la profondeur du niveau de l'eau (par rapport au terrain naturel) est inférieure à 10 m.

Titre III- Mesures applicables à tous les autres bâtiments à l'exception des bâtiments à usage agricole

Article III-1 Est prescrite :

- la réalisation d'une étude définissant les dispositions constructives nécessaires pour assurer la stabilité des constructions vis-à-vis du risque avéré de tassement ou de soulèvement différentiel et couvrant la conception, le pré-dimensionnement et l'exécution des fondations, ainsi que l'adaptation de la construction et de son environnement immédiat aux caractéristiques du site, conformément à la mission géotechnique type G0 + G12 spécifiée dans la norme NF P94-500.

Titre IV- Mesures et recommandations applicables aux constructions individuelles existantes

Les dispositions du présent titre s'appliquent à l'ensemble des bâtiments de un ou deux niveaux situés dans les zones B2 délimitées sur le plan de zonage réglementaire, à l'exception des constructions sur fondations profondes et sauf dispositions particulières résultant d'études réalisées dans le cadre des missions géotechniques définies dans la norme NF P94-500.

Article IV-1 Sont prescrits et d'application immédiate :

- **pour toute nouvelle plantation** d'arbre ou d'arbuste avide d'eau (voir annexe), le respect d'une distance égale à leur hauteur à maturité (1,5 fois en cas de rideau d'arbres ou d'arbustes), sauf mise en place d'un écran anti-racines d'une profondeur minimale de 2 m ;
- **en cas de travaux de déblais ou de remblais** modifiant localement la profondeur d'encastrement des fondations, le respect des mesures préconisées par une étude de faisabilité, en application de la mission géotechnique G12 spécifiée dans la norme NF P 94-500 ;
- **en cas de remplacement** des canalisations d'évacuation des eaux usées et pluviales, la mise en place de dispositifs assurant l'étanchéité des canalisations d'évacuation (joints souples au niveaux des raccords).
- **toute réalisation nouvelle de puits** situé à moins de 10 m d'une construction.

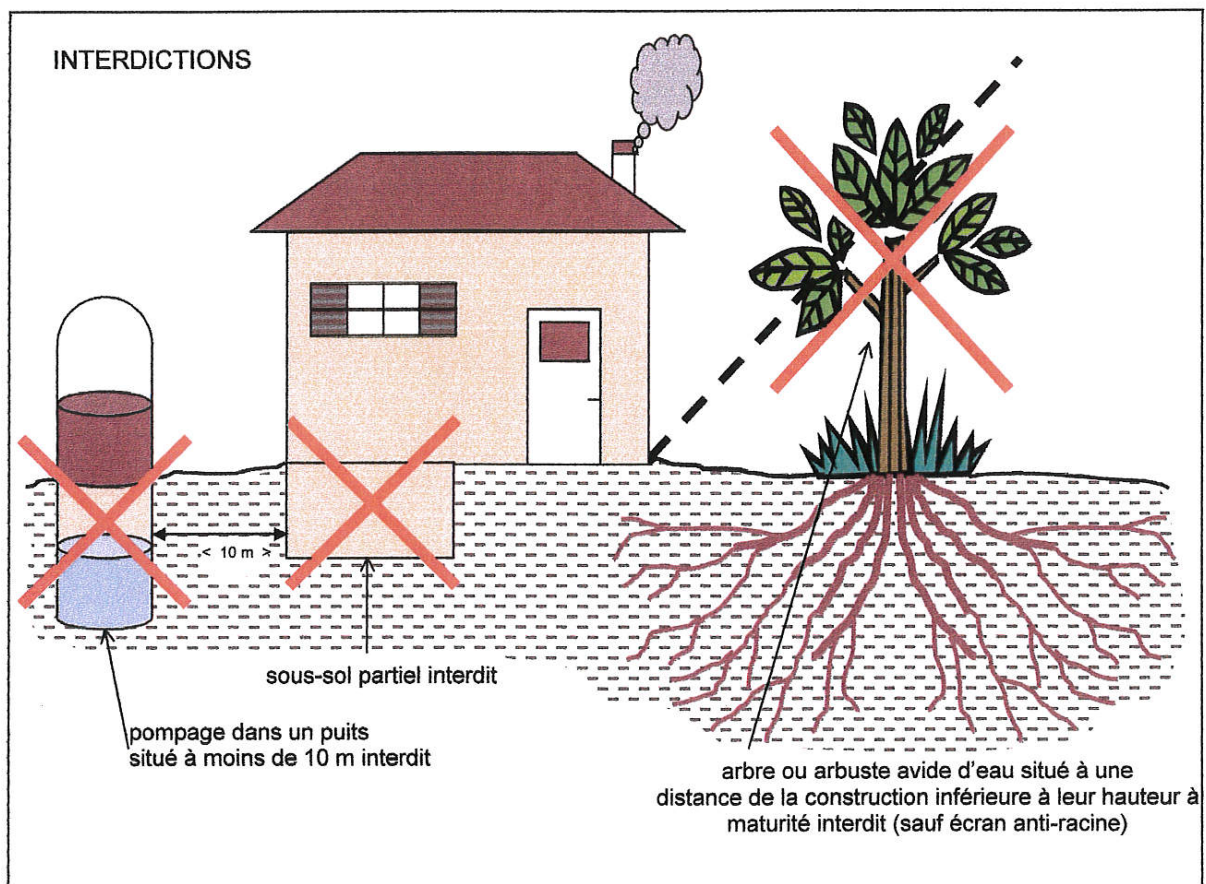
Article IV-2 Sont recommandés :

- pour les puits existants, et en l'absence d'arrêté préfectoral définissant les mesures de restriction des usages de l'eau, quel que soit l'origine de l'eau utilisée, tout pompage excessif à usage domestique, entre mai et octobre, dans un puit situé à moins de 10 m d'une construction et où la profondeur du niveau de l'eau (par rapport au terrain naturel) est inférieure à 10 m.
- la récupération des eaux de ruissellement et leur évacuation des abords de la construction par un dispositif de type caniveau ou autre ;
- l'élagage ou l'arrachage des arbres ou arbustes avides d'eau (voir liste annexée) implantés à une distance des constructions inférieure ou égale à leur hauteur à maturité (1,5 fois en cas de rideau d'arbres ou d'arbustes), sauf mise en place d'un écran anti-racine d'une profondeur minimale de 2 m.

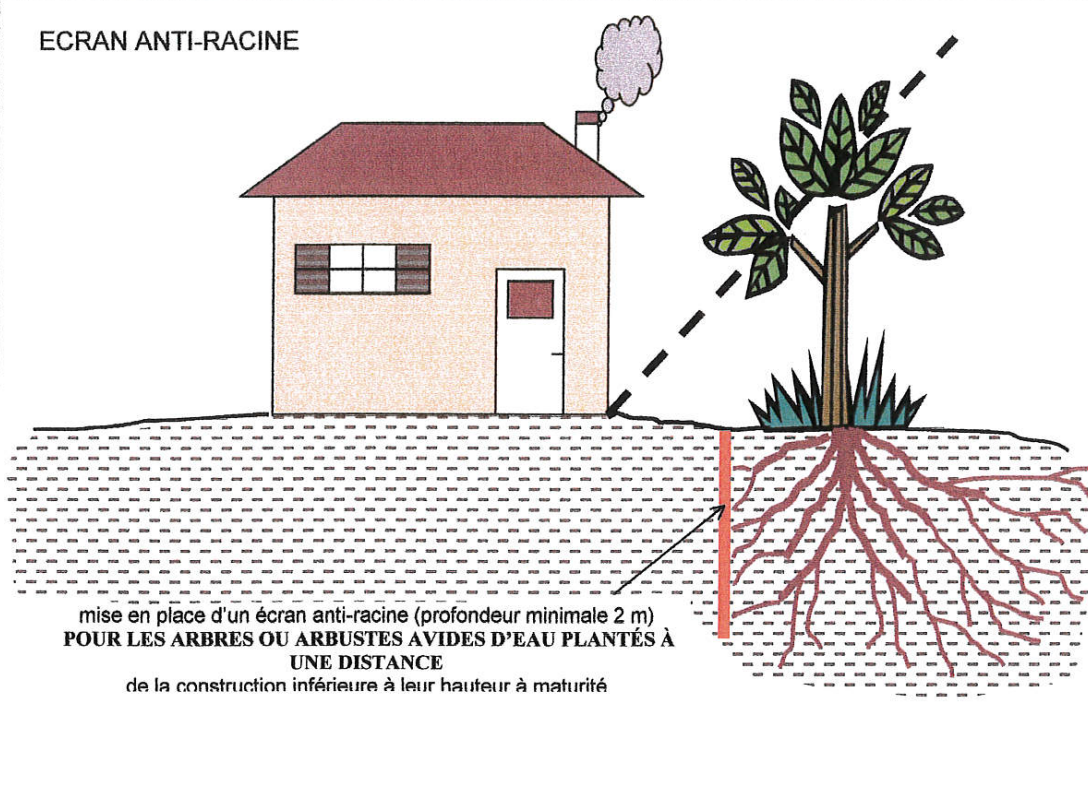
ANNEXE

Illustration des principales dispositions réglementaires de prévention des risques de mouvements de terrain différentiels liés au phénomène de retrait-gonflement des argiles

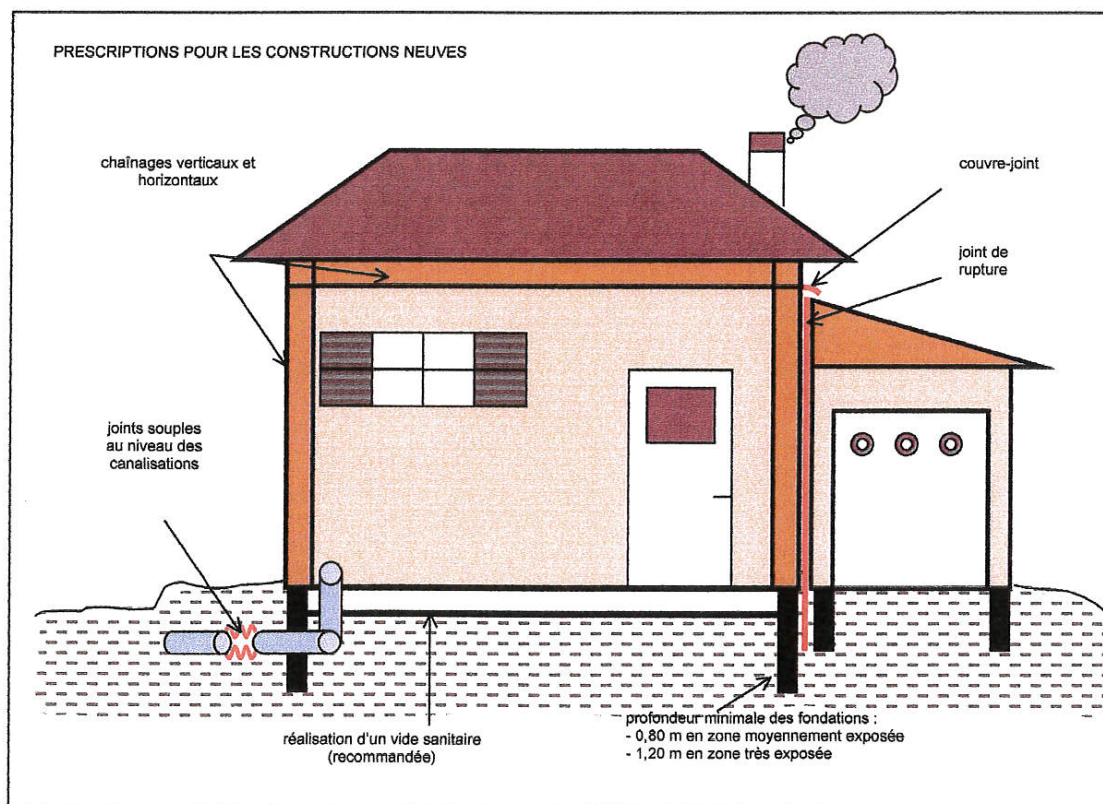
Les illustrations qui suivent présentent une partie des prescriptions et recommandations destinées à s'appliquer dans la zone réglementée par le PPR. Suivant le type de construction (existante ou projetée) certaines de ces mesures sont obligatoires, d'autres non, et l'on se reportera donc au règlement pour obtenir toutes les précisions nécessaires.



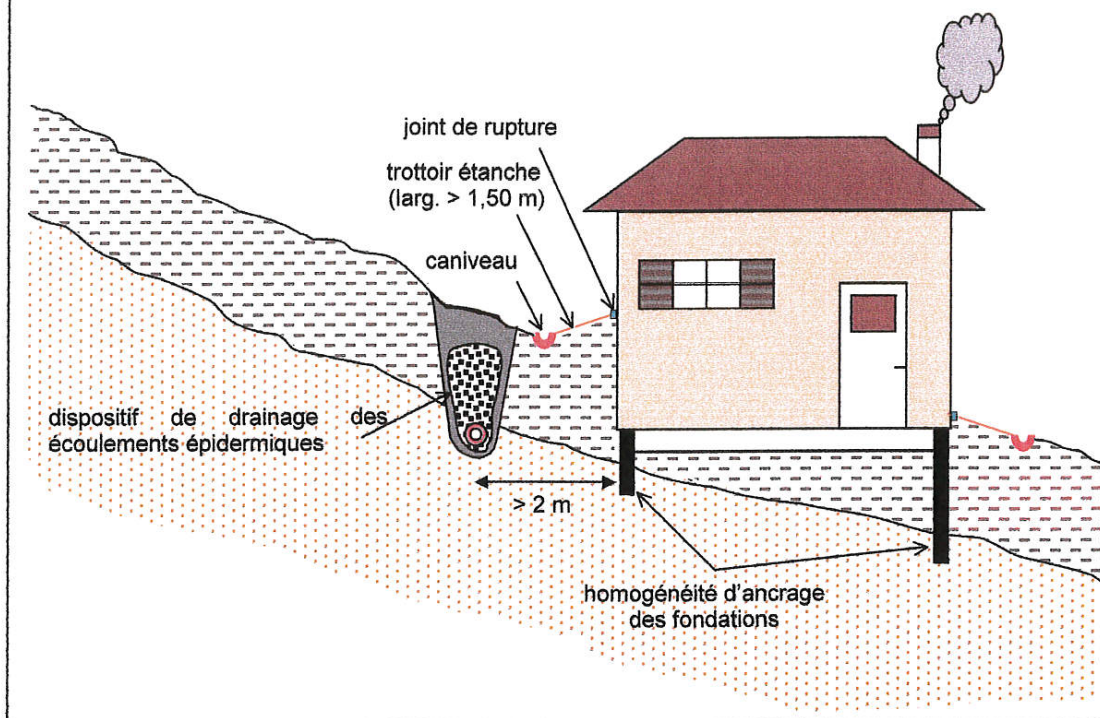
ECRAN ANTI-RACINE



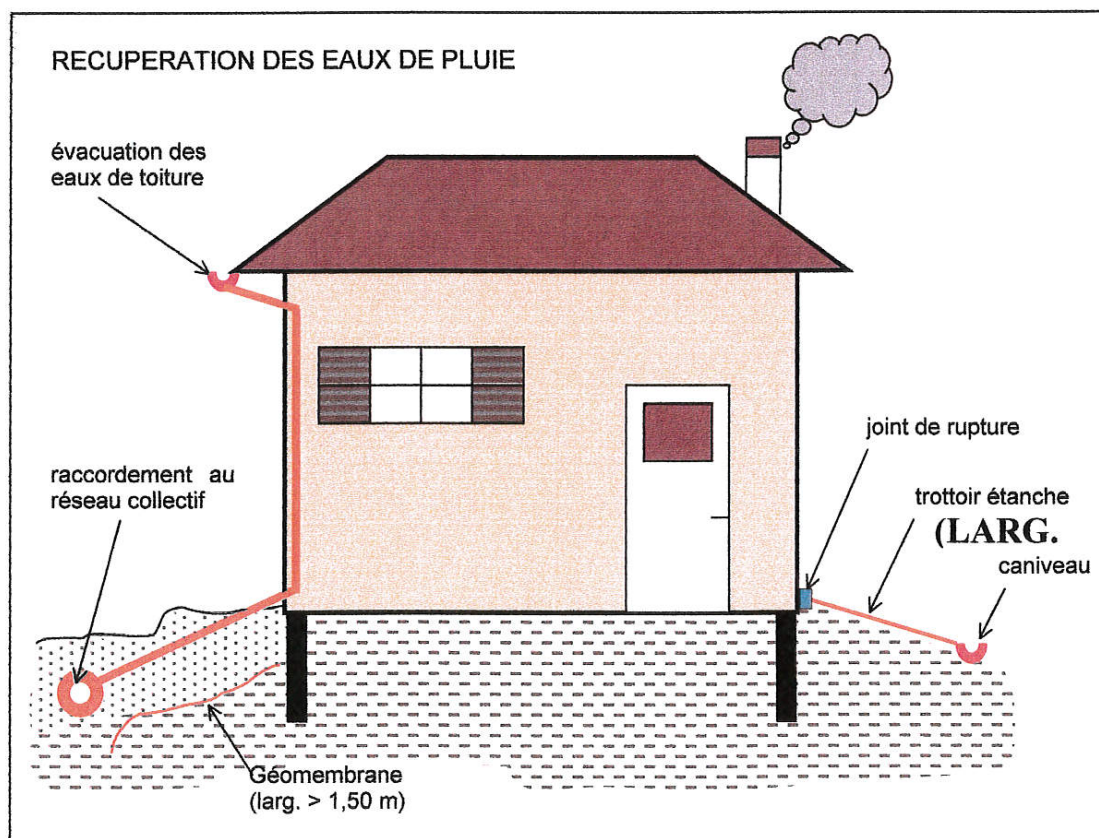
PRESCRIPTIONS POUR LES CONSTRUCTIONS NEUVES



PRESCRIPTIONS POUR LES TERRAINS EN PENTE



RECUPERATION DES EAUX DE PLUIE



Liste indicative des “arbres et arbustes avides d’eau ”

Chêne
Peuplier
Frêne
Faux acacia
Marronnier
Tilleul
Saule
Platane/pommier
Poirier
Érable
Cerisier/prunier
Bouleau
Cyprès

Nota : cette liste n'est pas exhaustive

Source : synthèse des données extraites – influence de la
végétation – ministère de l'environnement

GÉORISQUES

Rapport de risques

Adresse recherchée :

20 Chemin Bellegarrigues,
31140 Aucamville (parcelle
: 000-AI-0247)



Ce rapport de risques est délivré à titre informatif.
Il a pour but de vous montrer une vision simplifiée des risques naturels et technologiques situés près de chez vous.

Vous pouvez consulter nos conditions d'utilisation sur :
georisques.gouv.fr/cgu

6 Risques naturels identifiés :

 INONDATION	à mon adresse : INCONNU	sur ma commune : EXISTANT
 REMONTEE DE NAPPE	à mon adresse : EXISTANT	sur ma commune : EXISTANT
 SÉISME	à mon adresse : FAIBLE	sur ma commune : FAIBLE
 MOUVEMENTS DE TERRAIN	à mon adresse : EXISTANT	sur ma commune : EXISTANT
 RETRAIT GONFLEMENT DES ARGILES	à mon adresse : MODÉRÉ	sur ma commune : IMPORTANT
 RADON	à mon adresse : FAIBLE	sur ma commune : FAIBLE

3 Risques technologiques identifiés :

 CANALISATIONS DE TRANSPORT DE MATIÈRES DANGEREUSES	à mon adresse : CONCERNÉ	sur ma commune : CONCERNÉ
 POLLUTION DES SOLS	à mon adresse : CONCERNÉ	sur ma commune : CONCERNÉ
 RUPTURE DE BARRAGE	à mon adresse : INCONNU	sur ma commune : CONCERNÉ

Risque d'inondation près de chez moi

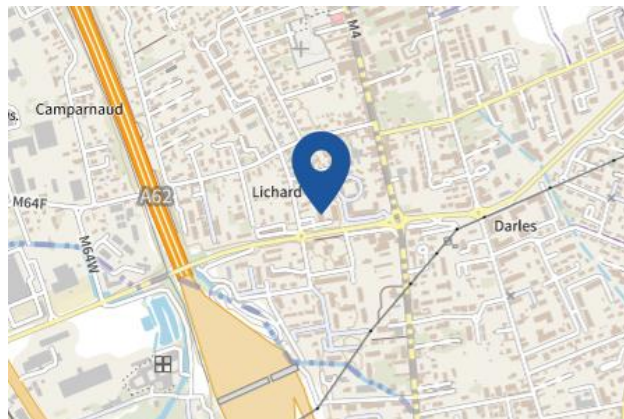
Risque à mon adresse **INCONNU**

Risque sur la commune **EXISTANT**

L'inondation est une submersion, rapide ou lente, d'une zone habituellement hors de l'eau.

Les types de risques d'inondation à mon adresse

- Par une crue à débordement lent de cours d'eau
On parle de « crue lente de plaine » lorsqu'un fleuve ou une rivière sort lentement de son lit et envahit les terrains alentours. Il s'agit d'inondations relativement longues, qui peuvent persister plusieurs jours, voire semaines.



Informations détaillées :

AZI : Garonne Amont, Garonne aval, Girou et Hers mort

L'atlas des zones inondables (AZI) vise à faciliter la connaissance des risques d'inondations par les collectivités territoriales, les services de l'État et le public.

PAPI : PAPI - Toulouse

Votre commune bénéficie d'un programme d'actions de prévention des inondations (PAPI) dont l'identifiant est PAPI_2022_0011.

Il couvre les aléas et sous aléas :

Ce programme vise à réduire les conséquences des inondations sur les personnes et les biens. Un PAPI peut ouvrir droit à des subventions au profit des habitants et les petites entreprises, pour les aides à réaliser des travaux de réduction de la vulnérabilité de leur habitation ou de leur bâtiment.

DDRM : DDRM31

Dans son Dossier Départemental des Risques Majeurs (DDRM), la préfecture a classé votre commune à risque pour les aléas et sous aléas :

[Inondation](#)

[Par une crue à débordement lent de cours d'eau](#)

8 inondations classées en catastrophe naturelle dans ma commune :

Une CATNAT est une Catastrophe Naturelle, liée à un phénomène ou conjonction de phénomènes dont les effets sont particulièrement dommageables. Lorsqu'une catastrophe naturelle frappe un territoire, on dit que "le territoire est en état de catastrophe naturelle".

Risque d'inondation près de chez moi

Code NOR	Libellé	Début le	Sur le journal officiel du
IOCE0902322A	Inondations et/ou Coulées de Boue	24/01/2009	29/01/2009
IOCE0819657A	Inondations et/ou Coulées de Boue	19/05/2008	13/08/2008
INTE0700065A	Inondations et/ou Coulées de Boue	11/10/2006	10/03/2007
INTE9900627A	Mouvement de Terrain	25/12/1999	30/12/1999
INTE9800067A	Inondations et/ou Coulées de Boue	05/08/1997	28/03/1998
INTE9500748A	Inondations et/ou Coulées de Boue	13/07/1995	28/01/1996
INTE9300602A	Inondations et/ou Coulées de Boue	21/06/1993	03/12/1993
NOR19821130	Inondations et/ou Coulées de Boue	06/11/1982	02/12/1982

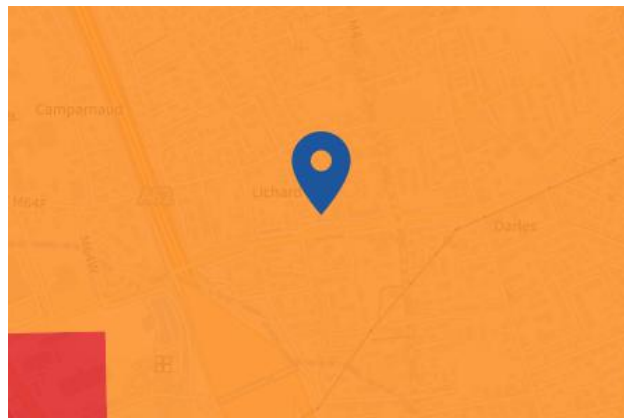
Risque de remontées de nappe près de chez moi

Risque à mon adresse **EXISTANT**

Risque sur la commune **EXISTANT**

Une inondation par remontée de nappe se produit lorsque la nappe phréatique (le réservoir d'eau souterrain) sature le sol et remonte à la surface, souvent après des pluies prolongées ou des crues.

Les remontées de nappes peuvent provoquer l'inondation de caves et engendrer l'endommagement du bâti, notamment du fait d'infiltrations dans les murs. A long terme, des infiltrations dans les murs peuvent désagréger les mortiers. Il faut être très prudent lors des opérations de pompage lorsque des caves ont été inondées afin de ne pas fragiliser les murs à cause d'une différence de pression exercée par l'eau.



Zones potentiellement sujettes aux débordements de nappe fiabilité FORTE	Zones potentiellement sujettes aux inondations de cave fiabilité FORTE	Pas de débordement de nappe ni d'inondations de cave fiabilité FORTE
Zones potentiellement sujettes aux débordements de nappe fiabilité MOYENNE	Zones potentiellement sujettes aux inondations de cave fiabilité MOYENNE	Pas de débordement de nappe ni d'inondations de cave fiabilité MOYENNE
Zones potentiellement sujettes aux débordements de nappe fiabilité FAIBLE	Zones potentiellement sujettes aux inondations de cave fiabilité FAIBLE	Pas de débordement de nappe ni d'inondations de cave fiabilité FAIBLE
Zones potentiellement sujettes aux débordements de nappe fiabilité INCONNUE	Zones potentiellement sujettes aux inondations de cave fiabilité INCONNUE	Pas de débordement de nappe ni d'inondations de cave fiabilité INCONNUE

Informations détaillées :

REMONTÉE DE NAPPES :

Votre niveau d'exposition aux remontées de nappes est : Zones potentiellement sujettes aux inondations de cave.
 L'indication de fiabilité associé à votre zone est : MOYENNE

PAPI : PAPI - Toulouse

Votre commune bénéficie d'un programme d'actions de prévention des inondations (PAPI) dont l'identifiant est PAPI_2022_0011.

Il couvre les aléas et sous aléas :

Ce programme vise à réduire les conséquences des inondations sur les personnes et les biens. Un PAPI peut ouvrir droit à des subventions au profit des habitants et les petites entreprises, pour les aides à réaliser des travaux de réduction de la vulnérabilité de leur habitation ou de leur bâtiment.

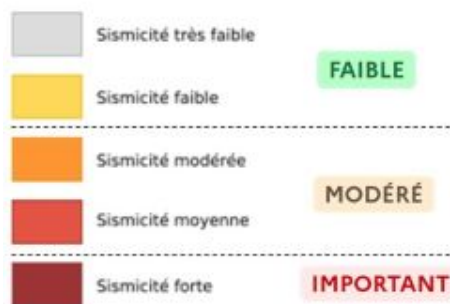
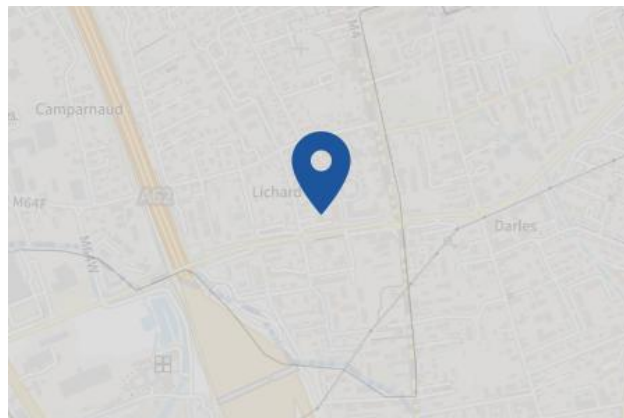
Risque de séisme près de chez moi

Risque à mon adresse **FAIBLE**

Risque sur la commune **FAIBLE**

Les tremblements de terre naissent généralement dans les profondeurs de l'écorce terrestre et causent des secousses plus ou moins violentes à la surface du sol. Généralement engendrés par la reprise d'un mouvement tectonique le long d'une faille, ils peuvent avoir pour conséquence d'autres phénomènes : mouvements de terrain, raz de marée, liquéfaction des sols (perte de portance), effet hydrologique.

Certains sites, en fonction de leur relief et de la nature du sol, peuvent amplifier les mouvements créés par le séisme. On parle alors d'effet de site. On caractérise un séisme par sa magnitude (énergie libérée) et son intensité (effets observés ou ressentis par l'homme, ampleurs des dégâts aux constructions).



Informations détaillées :

SÉISME : Échelle réglementaire et obligations associées

Sur l'échelle réglementaire, à votre adresse, le risque sismique est de **1/5**.

Pour votre sécurité, à partir d'un risque de niveau 2, des obligations en cas de travaux ou de construction sont liées à prévenir votre risque sismique. Vous pouvez les consulter sur cette fiche.

Risque de mouvements de terrain près de chez moi

Risque à mon adresse **EXISTANT**

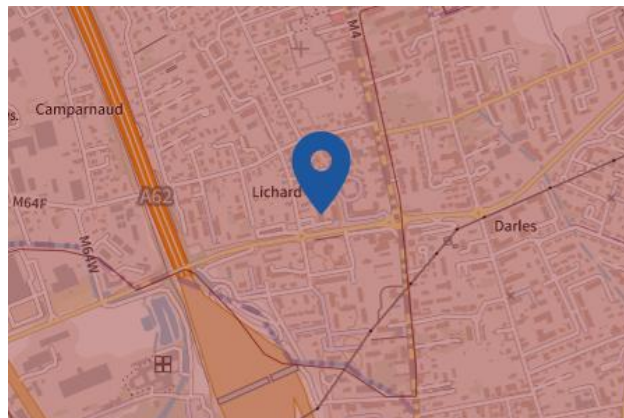
Risque sur la commune **EXISTANT**

Les mouvements de terrain regroupent un ensemble de déplacements, plus ou moins brutaux, du sol ou du sous-sol.

Les volumes en jeu peuvent aller de quelques mètres cubes à plusieurs millions de mètres cubes.

Les déplacements peuvent être lents (quelques millimètres par an) à très rapides (quelques centaines de mètres par jour).

Généralement, les mouvements de terrain mobilisant un volume important sont peu rapides. Ces phénomènes sont souvent très destructeurs, car les aménagements humains y sont très sensibles et les dommages aux biens sont considérables et souvent irréversibles.



Informations détaillées :

PPRN : PPR Sécheresse - Territoire 1

Le plan de prévention des risques naturels (PPRN) de type Mouvements de terrain nommé PPR Sécheresse - Territoire 1 a été approuvé et affecte votre bien.

Date de prescription : 02/02/2004

Date d'approbation : 30/08/2005

Le PPR couvre les aléas suivant :

[Mouvement de terrain](#)

[Tassements différentiels](#)

Le plan de prévention des risques est un document réalisé par l'État qui interdit de construire dans les zones les plus exposées et encadre les constructions dans les autres zones exposées.

Pour avoir tous les détails sur votre PPR, vous pouvez consulter le site de votre préfecture.

1 Mouvements de terrain classés en catastrophe naturelle dans ma commune :

Une CATNAT est une Catastrophe Naturelle, liée à un phénomène ou conjonction de phénomènes dont les effets sont particulièrement dommageables. Lorsqu'une catastrophe naturelle frappe un territoire, on dit que "le territoire est en état de catastrophe naturelle".

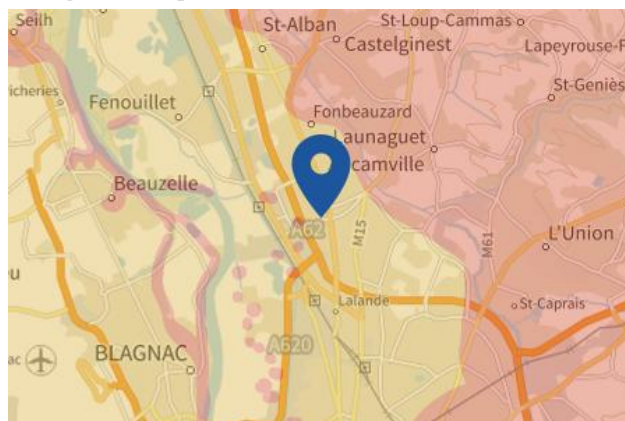
Code NOR	Libellé	Début le	Sur le journal officiel du
INTE9900627A	Mouvement de Terrain	25/12/1999	30/12/1999

Risque de retrait gonflement des argiles près de chez moi

Risque à mon adresse **MODÉRÉ**

Risque sur la commune **IMPORTANT**

Les sols qui contiennent de l'argile gonflent en présence d'eau (saison des pluies) et se tassent en saison sèche. Ces mouvements de gonflement et de rétraction du sol peuvent endommager les bâtiments (fissuration). Les maisons individuelles qui n'ont pas été conçues pour résister aux mouvements des sols argileux peuvent être significativement endommagées. C'est pourquoi le phénomène de retrait et de gonflement des argiles est considéré comme un risque naturel. Le changement climatique, avec l'aggravation des périodes de sécheresse, augmente ce risque.



Informations détaillées :

RGa : Échelle réglementaire et obligations associées

Sur l'échelle réglementaire, à votre adresse, le risque de gonflement des argiles et de 2/3.

Pour votre sécurité, des obligations en cas de travaux ou de construction sont liées à prévenir le risque.

2 sécheresses classées en catastrophe naturelle dans ma commune :

Une CATNAT est une Catastrophe Naturelle, liée à un phénomène ou conjonction de phénomènes dont les effets sont particulièrement dommageables. Lorsqu'une catastrophe naturelle frappe un territoire, on dit que "le territoire est en état de catastrophe naturelle".

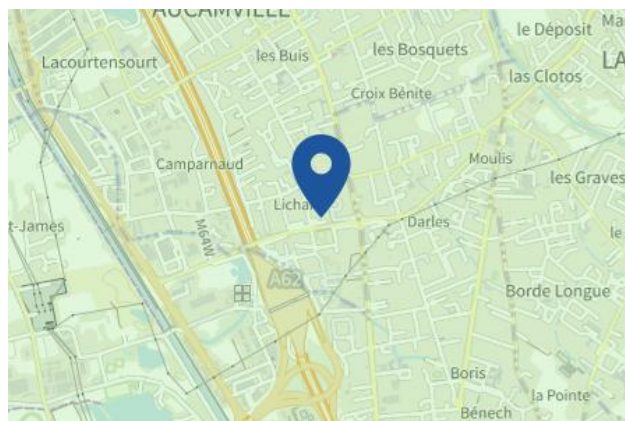
Code NOR	Libellé	Début le	Sur le journal officiel du
IOME2415881A	Sécheresse	01/10/2023	02/07/2024
IOME2311008A	Sécheresse	01/07/2022	10/06/2023

Risque radon près de chez moi

Risque à mon adresse **FAIBLE**

Risque sur la commune **FAIBLE**

Le radon est un gaz radioactif naturel. Il est présent dans le sol, l'air et l'eau. Il présente principalement un risque sanitaire pour l'homme lorsqu'il s'accumule dans les bâtiments.



Informations détaillées :

RADON : Potentiel radon faible : recommandations et obligations

Sur l'échelle réglementaire dans votre commune, le potentiel radon est de **1/3**.

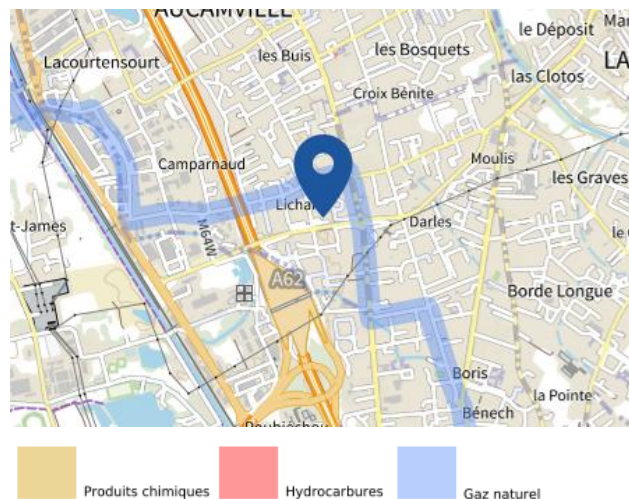
Pour votre sécurité, lorsque le potentiel radon est élevé (niveau 3), il existe des recommandations et une obligation d'informer les acquéreurs ou locataires. Vous pouvez les consulter sur cette fiche.

Canalisations de transport de matières dangereuses près de chez moi

Risque à mon adresse **CONCERNÉ**

Risque sur la commune **CONCERNÉ**

Les canalisations sont fixes et protégées. En général, elles sont enterrées à au moins 80 cm de profondeur. Les canalisations sont utilisées pour le transport sur grandes distances du gaz naturel (gazoducs), des hydrocarbures liquides ou liquéfiés (oléoducs, pipelines), de certains produits chimiques (éthylène, propylène...) et de la saumure (saumoduc).

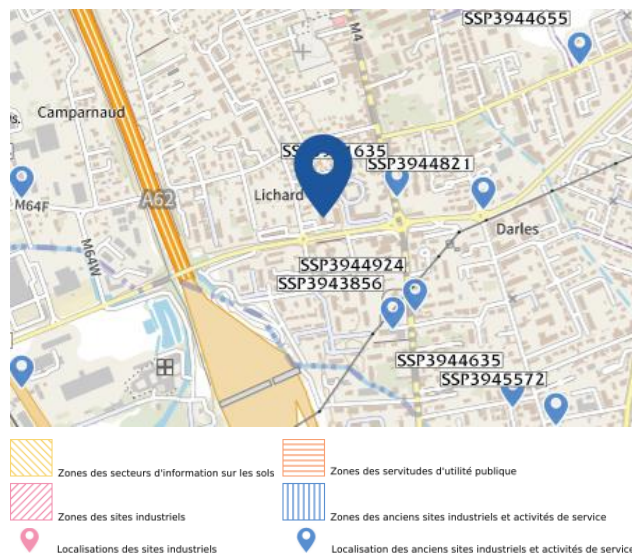


Risque de pollution des sols près de chez moi

Risque à mon adresse **CONCERNÉ**

Risque sur la commune **CONCERNÉ**

Un site pollué est un site qui, du fait d'anciens dépôts de déchets ou d'infiltration de substances polluantes, présente une pollution susceptible de provoquer une nuisance ou un risque pérenne pour les personnes ou l'environnement.



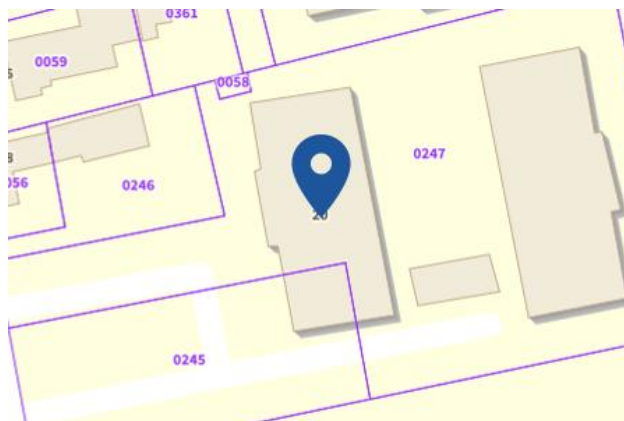
Liste des anciens sites industriels ou activités de service recensés dans un rayon de 500m en annexe 1.

Risque rupture de barrage

Risque à mon adresse **INCONNU**

Risque sur la commune **CONCERNÉ**

La rupture d'un barrage peut être une destruction partielle ou totale de l'ouvrage. Elle a pour conséquence une libération soudaine d'une partie de l'eau retenue et entraîne la formation d'une « vague » (onde de submersion) qui se propage vers l'aval. Celle-ci peut avoir pour conséquence une augmentation très rapide du niveau de l'eau à l'aval avec des effets potentiellement destructeurs.



Géorisques ne possède pas de données cartographiques sur ce risque à ce jour

Informations détaillées :

DDRM : DDRM31

Dans son Dossier Départemental des Risques Majeurs (DDRM), la préfecture a classé votre commune à risque pour les aléas et sous aléas :

[Rupture de barrage](#)

Annexe 1 : Liste des anciens sites industriels ou activités de service recensés dans un rayon de 500m

4 anciens sites industriels ou activités de service à moins de 500m

Identifiant	Nom établissement	Etat	Activité principale
SSP3944924		Indéterminé	
SSP3944821		En arrêt	
SSP3943856		Indéterminé	
SSP3941635		En arrêt	



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité



QUE FAIRE
EN CAS D'...

Premier risque naturel en France, les
inondations concernent une très grande
majorité des territoires français.

INONDATION ?

Avant une inondation

- **RENSEIGNEZ-VOUS** auprès de la **mairie** sur le type d'inondation qui vous concerne et les mesures de protection (lieux d'hébergement en cas d'évacuation, etc.)
- **FAITES RÉALISER** un diagnostic de vulnérabilité de votre maison
- **PRÉPAREZ** votre **kit d'urgence 72 heures** avec les objets et articles essentiels
- **PRÉVOYEZ** les dispositifs de **protection à installer** : sacs de sable, barrières amovibles (batardeaux) et le matériel pour surélever les meubles
- **AMÉNAGEZ** une **zone refuge** à l'étage, avec une ouverture permettant l'évacuation **OU IDENTIFIEZ** un lieu à proximité pour vous réfugier

Quand une inondation est annoncée et que l'eau monte

- **ÉLOIGNEZ-VOUS** des cours d'eau, des berges et des ponts
- **REPORTÉZ** tous vos déplacements, que ce soit à pied ou en voiture
- **N'ALLEZ PAS CHERCHER** vos enfants à l'école ou à la crèche : ils y sont en sécurité
- **INFORMEZ-VOUS** sur les sites Météo-France et Vigicrues
- **INSTALLEZ** les dispositifs de protection, sans vous mettre en danger, et placez en hauteur les produits polluants
- **COUPEZ**, si possible, les réseaux de gaz, d'électricité et de chauffage
- **RÉFUGIEZ-VOUS** dans un bâtiment, en hauteur ou à l'étage, avec le kit d'urgence 72 heures
- **NE DESCENDEZ PAS** dans les sous-sols ou les parkings souterrains

Pendant toute la durée de l'inondation



NE PRENEZ PAS VOTRE VOITURE, 30 cm d'eau suffisent à emporter une voiture



ÉVITEZ DE TÉLÉPHONER afin de laisser les réseaux disponibles pour les secours



RESTEZ À L'ABRI, n'évacuez votre domicile que sur ordre des autorités



RESTEZ À L'ÉCOUTE des consignes des autorités

POUR EN SAVOIR PLUS : georisques.gouv.fr



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité



QUE FAIRE
EN CAS DE...

Le séisme est le risque naturel majeur potentiellement le plus meurtrier, tant par ses effets directs (chutes d'objets et effondrement de bâtiments) qu'indirects (mouvements de terrain, tsunami, etc.).

SÉISME ?

Avant les secousses, préparez-vous

- **REPÉREZ les endroits où vous protéger :** loin des fenêtres, sous un meuble solide
- **FIXEZ les appareils et meubles lourds** pour éviter qu'ils ne soient projetés ou renversés
- **PRÉPAREZ VOTRE KIT D'URGENCE 72H** avec les objets et articles essentiels
- **FAITES RÉALISER UN DIAGNOSTIC de vulnérabilité** de votre bâtiment



Pendant les secousses

- **ABRITEZ-VOUS PRÈS D'UN MUR**, d'une structure porteuse ou sous des meubles solides
- **ELOIGNEZ-VOUS DES FENÊTRES** pour éviter les bris de verre
- Si vous êtes en rez-de-chaussée ou à proximité d'une sortie, **ÉLOIGNEZ-VOUS DU BÂTIMENT**
- **NE RESTEZ PAS PRÈS DES LIGNES ÉLECTRIQUES** ou d'ouvrages qui pourraient s'effondrer (ponts, corniches, ...)
- **EN VOITURE, NE SORTEZ PAS** et arrêtez-vous à distance des bâtiments
- **RESTEZ ATTENTIF :** après une première secousse, il peut y avoir des répliques



Après les secousses



SORTEZ DU BÂTIMENT, évacuez par les escaliers et éloignez-vous de ce qui pourrait s'effondrer



ELOIGNEZ-VOUS DES CÔTES et rejoignez les hauteurs : un séisme peut provoquer un tsunami



ÉVITEZ DE TÉLÉPHONER afin de laisser les réseaux disponibles pour les secours



RESTEZ À L'ÉCOUTE des consignes des autorités

POUR EN SAVOIR PLUS : georisques.gouv.fr

